
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Lundi 26 février 2007, à 20 h 45

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif, *M. Didier Bonny*, *M^{me} Monique Cahannes*, *MM. Roland Crot*, *Jean-Louis Fazio*, *Eric Fourcade*, *M^{mes} Béatrice Graf Lateo*, *Nelly Hartlieb*, *M. André Kaplun*, *M^{me} Ruth Lanz Aoued*, *MM. Jean-Pierre Oberholzer*, *Jean-Luc Persoz*, *Vincent Schaller* et *M^{me} Martine Sumi-Viret*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCAATION

Par lettre du 8 février 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 février, mercredi 21 février et lundi 26 février 2007, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 589 960 francs, porté à 644 920 francs, dont à déduire 250 000 francs correspondant au don de Maurice et Noémie de Rothschild, Fondation pour l'art, soit un montant de 339 960 francs, porté à 394 920 francs, destiné à la rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos, située à la rue de Lausanne 114, en zone de verdure, sur la parcelle 242, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-496 A)¹.

Rapport de M^{me} Marguerite Contat Hickel.

La proposition PR-496 a été envoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux lors de la séance du 13 septembre 2006. La commission des travaux s'est réunie le 20 décembre 2006, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que la rapporteuse remercie de son travail.

Préambule

Construite entre 1872 et 1879 pour la famille Plantamour, l'orangerie du parc Mon-Repos a été léguée à la Ville de Genève en 1898. Une première restaura-

¹ Proposition, 1307.

tion a eu lieu en 1995, touchant principalement l'enveloppe et la verrière. Le 8 février 2006, Maurice et Noémie de Rothschild, Fondation pour l'art, propose à la Ville de Genève un projet pour l'aménagement de l'orangerie, projet estimé à environ 500 000 francs, afin d'y accueillir l'association «La Libellule – excursions nature» (ci-après la Libellule). La fondation s'engage à verser à la Ville un don de 250 000 francs, sous réserve que cette dernière et la fondation signent une convention définissant les charges et les conditions inhérentes à la donation. Le 12 juillet 2006, le Conseil administratif accepte la donation avec les charges qui l'accompagnent.

Audition de M. Philippe Aegerter, directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M^{me} Marie-Françoise Lücker-Babel, secrétaire-juriste du département, de M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, accompagnée de M^{me} Nicole Stauffer, chargée du projet, et de M. Antoine Müller, architecte mandataire

D'emblée, un amendement est apporté à la proposition. M^{me} Payeras explique, en effet, que, suite à la demande d'autorisation déposée, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a émis un préavis défavorable. Des modifications au projet ont été négociées, acceptées par la CMNS, mais entraînant une plus-value de 55 000 francs. Le document comportant la proposition et le projet d'arrêté rectifié est distribué aux commissaires. Le coût général de l'opération se monte à 644 920 francs, dont à déduire le don de 250 000 francs de la Fondation pour l'art, soit un total de 394 920 francs.

Il est confirmé que, ne s'agissant pas d'une nouvelle proposition, malgré la modification de coût apportée, la commission est compétente pour la traiter.

M. Aegerter donne un bref historique de la proposition qui répond à deux objectifs, l'un de protection et rénovation du bâtiment et l'autre environnemental. La possibilité de transformer l'orangerie en bar ou restaurant est exclue du testament Plantamour léguant ce bâtiment à la Ville. L'association La Libellule qui gèrera cet espace est bien connue de la Ville qui la subventionne à raison de 50 000 francs par année depuis 2006. Elle a été créée par trois biologistes qui font un excellent travail, mais qui ne disposent pas de locaux pour les activités de l'association. Par ailleurs, la Libellule est fortement soutenue par la Fondation pour l'art de Maurice et Noémie de Rothschild. L'orangerie sert actuellement de dépôt pour les tondeuses et autres outils du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), une utilisation que M. Aegerter juge un peu triste.

M^{me} Cottu renchérit: le projet correspond aux objectifs du SEVE, avec sa dimension pédagogique et environnementale. La convention entre la Ville et la fondation prévoit l'aménagement d'un milieu naturel aux abords de l'orangerie.

Le SEVE souhaite notamment y constituer des zones humides, qui pourraient être étendues à une plus grande surface par la suite. Les relations entre le SEVE et la Libellule sont très bonnes et le projet présenté tombe à point nommé.

M^{me} Lücker-Babel fournit quelques informations sur la Fondation pour l'art. La convention, qui a été signée par la fondation et la Ville en juillet 2006, a été portée par la jeune baronne et le jeune baron de Rothschild à travers la Fondation pour l'art. La durée de la convention est de douze ans. Celle-ci prévoit que tout projet ou activité développée dans le cadre de l'orangerie respecte l'esprit de la donation effectuée par la famille Plantamour en 1898. La fondation aurait souhaité que le projet soit accepté pour la fin de 2006, la convention prévoyant une ouverture pour le début de l'été 2007. S'agissant des honoraires de l'architecte mandataire, il se peut que la fondation les prenne en charge si le projet ne se réalise pas.

M^{me} Payeras ajoute que la CMNS est également d'accord que le bâtiment soit ouvert toute l'année. Il existe d'ores et déjà un chauffage, ce qui rend l'utilisation des lieux possible l'année durant.

M. Müller donne des précisions sur les travaux qui seront effectués. Des stores à lamelles de bois à l'ancienne (type serre du Jardin botanique) seront installés, la façade vitrée sera conservée et des vitres isolantes coulissantes seront montées à l'intérieur. Une sortie de secours sera créée côté lac. A l'intérieur, les aménagements comprendront la réfection des murs et du sol, avec la pose d'un isolant sous la dalle et l'installation d'un chauffage au sol, la création d'un local sanitaire et le déplacement de la chaudière. Un meuble en bois massif, multifonctionnel, y sera installé pour permettre à l'association de travailler. Enfin, une terrasse sera créée devant la façade principale. L'ensemble de la surface de l'orangerie représente 115 m².

Il est répondu ensuite aux questions des commissaires.

Fonctionnement et activités de l'association: les commissaires apprendront que cette dernière a vu le jour en 2003. Sans but lucratif, elle a pour objectif de sensibiliser le public à la nature, par des excursions en ville et à la campagne, notamment dans le Jura, et d'autres animations. Ses activités s'orientent autour des enfants. La subvention allouée par la Ville de Genève sert essentiellement au fonctionnement. Il est précisé que l'association est également subventionnée par la fondation et que la Loterie romande y contribue avec un montant de 50 000 francs.

Refus du projet initial par la CMNS: la CMNS avait émis un préavis défavorable, parce qu'il avait été prévu de tendre un tissu ou velum sous la véranda pour limiter les déperditions de chaleur en hiver. M^{me} Payeras précisera aussi que la CMNS était même opposée, à l'origine, à l'ouverture en hiver, mais qu'un compromis acceptable a finalement été trouvé.

Proposition: rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos

Eclairage extérieur: il est confirmé que le bâtiment sera éclairé à l'extérieur.

Débit de boissons: plusieurs précisions sont données à un commissaire qui s'interroge sur la possibilité d'ouvrir un débit de boissons malgré les clauses de la donation. Il lui est répondu que le testament vise les débits d'alcool et que le débit de boissons, notamment le fait de servir des jus de fruit durant les heures d'ouverture et pendant les animations, n'est pas interdit.

Subventionnement de l'association: en réponse à un commissaire qui souhaite savoir quelle garantie a été donnée à la Ville que l'association ne réclamera pas de subventions ultérieurement, M. Aegerter précise que la convention entre la Ville et la fondation ne demande ni le financement de la Libellule, ni le subventionnement des trois biologistes. Il n'est pas question pour lui de nommer des fonctionnaires pour s'occuper de l'orangerie. Il ajoute aussi que, en 2004, la Ville, la fondation et l'association se sont réunies pour discuter du projet et que, lorsque le montant de 500 000 francs a été articulé pour la rénovation, la fondation s'est engagée à verser 250 000 francs.

Chauffage: un commissaire souhaitant savoir si d'autres types de chauffage ont été envisagés, il est répondu que des panneaux solaires n'auraient jamais été acceptés et que le chauffage au bois est trop risqué pour les enfants. Le changement de chauffage aura lieu lorsque celui-ci tombera en panne.

Travaux préalables: un commissaire souhaite des précisions sur les travaux effectués en 1995. M^{me} Payeras renvoie ce dernier à la proposition qui précise que les travaux portaient sur l'enveloppe et la verrière. Le commissaire en conclut que la rénovation entraînera le changement des verres installés il y a dix ans. Cela est confirmé par M^{me} Payeras.

Et les jardiniers: il est répondu à une commissaire qui souhaite savoir ce qu'il est advenu des jardiniers qui avaient coutume de se reposer dans l'orangerie que le local est vide depuis un an, que les plantes ont été déplacées aux Bornaches et que les jardiniers n'y sont plus.

Relations avec la fondation: il sera encore précisé que la fondation est tenue au courant oralement de l'évolution du dossier et que, même si l'ouverture devait être repoussée, le SEVE continuera néanmoins de travailler avec l'association. Le concept devrait toujours fonctionner dans douze ans compte tenu du succès rencontré par l'association et du nombre de visiteurs intéressés.

Discussion et vote

Le représentant du groupe libéral dit que son parti est favorable au projet. Le bâtiment est situé dans un endroit magnifique et il faut le mettre en valeur. Il est préférable d'y mettre une association que des vestiaires et des W.-C. Il souhaite

Proposition: rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos

toutefois, par crainte que le débit de boissons ne devienne un établissement ouvert au public, que soit formulée une recommandation précisant que la buvette ne serait ouverte qu'aux utilisateurs et non au public.

Le représentant du Parti du travail apprécie les documents fournis et le projet qui semble excellent, notamment les activités de l'association, et il votera donc le projet.

Le représentant du groupe radical votera le projet et se réjouit qu'un partenaire privé participe à 40% aux travaux de rénovation. Il regrette qu'un éclairage extérieur ne soit pas prévu. Il votera aussi la recommandation du groupe libéral. La présidente fait remarquer que, selon l'article 5, paragraphe 4, de la convention, la Ville s'engage à procéder à une illumination du parc.

Le représentant du groupe des Verts dit que son parti votera cette intéressante proposition, visant notamment l'animation des parcs, d'autant que les nouveaux débarcadères des Mouettes seront installés à proximité. Il souligne qu'il faut encourager les activités de cette association.

Le représentant du groupe socialiste votera ce projet enthousiasmant et valable pour les jeunes.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera la proposition: l'association n'est pas seulement sympathique mais aussi utile.

La recommandation suivante est proposée par le représentant du groupe libéral: «La Ville de Genève devra veiller à ce que l'association La Libellule ou tout autre bénéficiaire des lieux ne procède pas à l'installation d'un débit de boissons ouvert au public.»

Soumise au vote, cette recommandation est refusée par 7 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T) contre 4 oui (1 UDC, 2 L, 1 R) et 2 abstentions (1 S, 1 DC).

Soumise au vote, la proposition PR-496, telle qu'elle a été amendée et remise à la commission des travaux le 20 décembre 2006, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 644 920 francs, dont à déduire 250 000 francs correspondant au don de Maurice et Noémie de Rothschild, Fondation pour l'art, soit un montant de 394 920 francs destiné à la rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos, située rue de Lausanne 114, en zone de verdure, sur la parcelle 242, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 394 920 francs.

Art. 3. – Un montant de 6380 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes:

- présentation PowerPoint (voir sur [intraCM/Divers/Annexes aux propositions et rapports](#))
- site internet de l'association La Libellule: www.lalibellule.ch

M^{me} Marguerite Contat Hickel, rapporteuse (Ve). Je voudrais simplement préciser qu'un amendement a été apporté à cette proposition par les services de la Ville, concernant une plus-value d'environ 55 000 francs. Suite à un préavis défavorable de la Commission de la nature, des monuments et des sites (CMNS), une option de rénovation différente a été choisie, d'où cette plus-value de 55 000 francs. Nous avons donc décidé, au sein de la commission, d'intégrer cet amendement apporté d'emblée par M^{me} Payeras et de l'accepter. L'autorisation de construire a été délivrée le 29 janvier 2007 par le Département des constructions et des technologies de l'information. Compte tenu des délais qui nous sont fixés dans le cadre du partenariat avec la Fondation de Rothschild, nous souhaiterions que cette proposition, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure en tant que représentante de mon groupe, soit votée ce soir.

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Cette proposition a été votée à l'unanimité par la commission des travaux. Je remercie ici la commission, qui a fait diligence, et M^{me} Contat Hickel, qui a rédigé un excellent rapport. Je sais, Madame, que vous avez beaucoup fait pour que cet objet soit mis rapidement à l'ordre du jour, afin que les travaux puissent commencer si possible dès cet été. La rénovation de l'orangerie est un peu le coup de cœur de la législature. Je rappelle que, historiquement, cette orangerie se trouvait dans une autre propriété d'une grande famille genevoise et qu'elle a été déplacée par la Ville de Genève au début du XX^e siècle, dans cet espace près des villas Moynier et Plantamour.

En l'occurrence, la proposition concerne, premièrement, la rénovation de l'orangerie, qui est magnifique, avec une vue splendide, peut-être la plus belle, sur la rade de Genève. Nous allons la restaurer en respectant le patrimoine; comme on l'a dit il y a un instant, les commissions cantonales consultées ont levé leurs oppositions. Deuxièmement, il s'agit d'y installer les activités de l'association La Libellule – dont je salue les représentants à la tribune. En page 3 du rapport de M^{me} Contat Hickel, il est écrit que «l'association a pour objectif de sensibiliser le public à la nature, par des excursions en ville, notamment dans le Jura, et d'autres animations». Il s'agit tout spécialement d'informer les enfants sur la faune et la flore des parcs et de la campagne genevoise. C'est là un travail extraordinaire qu'accomplit à longueur d'année l'association La Libellule et qui connaît un immense succès, comme les journaux ont souvent l'occasion de le relever.

Troisièmement, cette proposition propose un partenariat. Je sais, Mesdames et Messieurs, que vous y avez été très sensibles et que vous avez remercié le département d'avoir trouvé cette solution. A longueur d'année et d'autant plus en campagne électorale, on entend des élus de droite, du centre et de gauche souhaiter que nous trouvions de l'argent auprès des privés. Là, la Fondation de Rothschild nous aide à financer cette restauration et elle soutiendra aussi le fonctionnement des activités qui se déploieront dans ce lieu. Que la fondation et la famille de Rothschild soient ici officiellement remerciées! Ce partenariat permet d'alléger la facture de la Ville et d'avoir enfin une orangerie digne de ce nom, qui abrite, non plus des tondeuses et autres engins, mais des activités au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Cette proposition n'a pas suscité de grandes discussions en commission, parce que c'est un bon projet. En effet, la Fondation pour l'art et la Loterie romande participent au financement des travaux, comme l'a rappelé le magistrat M. Tornare, et la Libellule, association dynamique et entreprenante que la Ville de Genève subventionne depuis 2006, s'occupera de la gestion des activités prévues à l'orangerie. Cette association a l'habitude

Proposition: rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos

d'organiser des événements à but pédagogique et instructif, ainsi que des excursions. Ainsi, les partenaires privés et publics impliqués dans ce projet semblent être complémentaires et s'accorder dans le partage des responsabilités. A la Ville de Genève il incombera de s'occuper des travaux portant sur l'enveloppe et la verrière, auxquels même la CMNS a fini par donner un préavis favorable. La commission des travaux a donc accepté la proposition PR-496 à l'unanimité. Notre groupe A gauche toute! – Solidarités et Indépendants votera en faveur de cette proposition et vous invite, Mesdames et Messieurs, à en faire de même.

M. Alexis Barbey (L). Je me joins aux éloges entendus à propos de ce projet, qui est en effet excellent et qui s'inscrit dans une complémentarité avec les activités des Conservatoire et Jardin botaniques. Cela dit, le groupe libéral a le souci que cette orangerie ne devienne pas un lieu de commerce, alors qu'elle est soutenue par une fondation. C'est pourquoi nous redéposons un amendement qui avait été discuté et refusé en commission, amendement qui vise à introduire un article 2 nouveau ainsi libellé:

Projet d'amendement

«Art. 2. – La Ville de Genève devra veiller à ce que le bénéficiaire des lieux quel qu'il soit ne procède pas à l'installation d'un débit de boissons ouvert au public.»

Je voudrais être très clair sur ce point: il ne s'agit pas pour nous d'empêcher l'association La Libellule de servir des sirops aux enfants qui viennent suivre les cours, mais bel et bien d'éviter qu'à moyen ou long terme cet endroit ne soit transformé à des fins autres que celles prévues au départ, à savoir que d'un lieu d'enseignement on fasse un lieu de commerce.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je prends la parole au nom du groupe des Verts pour donner notre appréciation et rejoindre ce qui a déjà été dit: c'est effectivement un excellent projet. Je serai même plus dithyrambique que ma collègue Vera Figurek: il s'agit, d'une part, d'une rénovation tout à fait intelligente, visant à valoriser un bâtiment dans le respect de sa fonction première et, d'autre part, d'un excellent projet culturel et pédagogique.

C'est l'occasion ici de féliciter l'association La Libellule, qui a commencé à travailler il y a quelques années. Soutenue certes par la Ville de Genève, elle continue à organiser, bon an mal an, ses activités d'animation et pédagogiques à l'intention des enfants. Ses membres organisent, un peu à l'image de ce que fait la Salamandre dans le canton de Vaud, des excursions, où la dimension de for-

mation et d'ouverture à la nature est extrêmement importante. Il s'agit donc d'un projet tout à fait conforme aux principes du développement durable, auxquels nous sommes extrêmement sensibles en tant que Verts. Raison pour laquelle nous disons que c'est un bon projet non seulement en termes de respect du patrimoine mais également dans le domaine pédagogique.

Ensuite, l'autre élément que nous trouvons intéressant est le partenariat public-privé. A plusieurs reprises, nous avons sollicité le Conseil administratif pour qu'il fasse preuve d'imagination et d'initiative à l'égard du privé. Ici, nous avons un exemple type d'une convention signée, il y a déjà quelque temps, entre la Fondation de Rothschild et la Ville de Genève. C'est un exemple à suivre et à répéter, peut-être, dans le domaine des jeux notamment – j'y reviendrai, Monsieur Tornare.

Cette proposition permettra de revitaliser un pavillon qui, comme on l'a dit, était jusqu'à présent le réceptacle de tondeuses à gazon et de plantes. Les activités qui seront désormais organisées dans ce pavillon permettront de revitaliser cet endroit, d'autant plus que les gens intéressés, les enfants en particulier, bénéficieront du nouveau débarcadère des Mouettes genevoises à proximité.

S'agissant de l'amendement libéral, le groupe des Verts s'y était déjà opposé lors de l'étude en commission. Nous n'avons absolument aucune crainte que ce débit de boissons ne devienne un lieu de perdition pour les enfants, qui y consommeraient de l'alcool... Nous nous opposerons donc à cet amendement.

M. Roman Juon (S). Mesdames et Messieurs, ce n'est pas moi qui devais intervenir sur ce sujet mais, tous les membres socialistes de la commission des travaux étant absents ce soir, je les remplace au pied levé. Je ne vais pas dire beaucoup plus que ce qui s'est déjà dit: tout le monde est très content de ce projet. Une fois n'est pas coutume, la commission des travaux l'a voté à l'unanimité, avec une rapidité exceptionnelle, et, mieux encore, personne ne s'est répandu sur le sujet dans la presse locale!

Je voudrais souligner qu'après la proposition concernant le Musée d'art et d'histoire, c'est la deuxième fois ce soir que des fonds privés viennent au secours de la Ville de Genève. C'est une très bonne chose et je souhaite que les mécènes du canton de Genève tendent l'oreille et continuent à mettre la main à des projets de ce type, celui-ci étant d'autant plus intéressant qu'il concerne nos jeunes et leur intérêt pour la nature.

Quant à l'amendement du Parti libéral, nous ne le voterons pas. En effet, cet amendement signifie qu'on ne pourrait même pas installer une buvette. Il n'est pas question d'ouvrir un centre commercial, ou un établissement à grand rendement, mais une simple buvette, soumise à autorisation et à des contrôles. Cette

Proposition: rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos

buvette pourrait être l'occasion d'offrir à nos jeunes des petits boulots qui sont très demandés et qui, actuellement, n'existent pratiquement pas. C'est aussi dans ce sens-là, avec une certaine générosité, qu'il faut voir la chose.

Enfin, je dirai un mot sur le Fonds d'art contemporain, à propos duquel nous avons d'ailleurs déposé la motion M-646, qui sera développée ce soir ou le mois prochain. Sur le présent crédit, 6000 francs seront prélevés en faveur dudit fonds: il serait intéressant que ces 6000 francs servent à installer une œuvre d'art à l'intérieur de l'orangerie ou tout près, à l'extérieur, afin que les visiteurs puissent apprendre à apprécier l'art contemporain.

Voilà, le Parti socialiste acceptera donc cette proposition.

M. Pascal Rubeli (UDC). J'aimerais rassurer le magistrat Tornare qui semblait avoir un doute: nous voterons cette excellente proposition, dont deux aspects nous paraissent très importants: d'une part, le partenariat privé-public et, d'autre part, l'excellent travail que fournit l'association La Libellule dans le cadre du concept qui est en place.

M^{me} Odette Saez (DC). Pour ce qui est du Parti démocrate-chrétien, nous voterons également cette proposition avec enthousiasme. En revanche, nous nous opposerons à l'amendement proposé par M. Barbey.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical se joindra évidemment aux louanges qui ont été adressées à la fondation de Rothschild et à l'association La Libellule. Il est vrai que c'est un très bon projet. Il intègre le partenariat privé-public que le groupe radical appelle de ses vœux pour la plupart des grandes infrastructures et des grands projets de notre Ville.

En revanche, je crois qu'il faut modérer les ardeurs de notre collègue Juon, quand il se félicite que la commission ait voté rapidement... En l'occurrence, nous n'avions pas le choix, puisque, si nous avions tardé à voter, la fondation n'aurait plus payé! Il faut donc mettre un petit bémol: nous avons certes travaillé rapidement, mais parce que nous étions obligés de le faire! Autrement, nous connaissant, je pense que nous aurions peut-être mis six mois... Il faut donc souhaiter que, de temps en temps, un petit aiguillon nous oblige à avancer et à aller plus vite dans certains projets.

M. Alexis Barbey (L). Je voudrais revenir sur l'amendement déposé par le groupe libéral. Encore une fois, il ne s'agit pas pour nous d'interdire de servir des

boissons aux gens qui participent aux activités. Nous sommes bien conscients que les enfants ou les adultes qui suivront les cours de la Libellule ont besoin de se restaurer, de prendre une boisson. La question est que ce lieu ne doit pas devenir un débit de boissons, car tel n'était pas le désir des donateurs, tel n'est pas le but de l'association La Libellule, et il n'est pas non plus, à ma connaissance, dans l'intention de la Ville de Genève de subventionner un nouveau lieu de restauration, de se charger d'un nouveau fermage. J'incite donc le Conseil municipal à revoir la chose sous un jour un peu différent, à réaliser que promouvoir la culture botanique à Genève ne consiste pas à installer des édicules à cet endroit de la rade, ni des ferrazinettes!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey est refusé par 47 non contre 14 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté sans opposition (1 abstention libérale et 1 abstentions radicale).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 644 920 francs, dont à déduire 250 000 francs correspondant au don de Maurice et Noémie de Rothschild, Fondation pour l'art, soit un montant de 394 920 francs destiné à la rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos, située rue de Lausanne 114, en zone de verdure, sur la parcelle 242, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 394 920 francs.

Art. 3. – Un montant de 6380 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2006 en vue de la radiation de la servitude de passage grevant la parcelle 4255, feuille 11, section Genève-Cité, au profit de la parcelle 4257, propriété de la Ville de Genève, et de la limitation de la servitude de passage public au bénéfice de l'Etat, permettant de passer de la rue d'Italie au boulevard Jaques-Dalcroze (PR-528 A)¹.

M. Pascal Rubeli, rapporteur (UDC). Je vais exposer très brièvement mon rapport oral. Lors de son audition, le magistrat nous a expliqué qu'il s'agissait de corriger une erreur survenue lors du vote de la précédente proposition PR-435. A partir de là, la proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances, qui vous recommande, Mesdames et Messieurs, de l'accepter également.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat l'arrêté est mis aux voix, article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

¹ Proposition, 4263.

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'arrêté voté par le Conseil municipal le 20 mars 2006 concernant la proposition PR-435 est annulé.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à radier la servitude de passage inscrite au profit de la parcelle 4257 grevant la parcelle 4255, feuille 11, section Genève-Cité, et à consentir à ce que l'Etat de Genève réserve la servitude de hauteur et de passage public grevant la parcelle 4255, feuille 11, section Genève-Cité aux élèves de l'école Ferdinand-Hodler, soit pendant l'horaire de 7 h 30 à 20 h.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Motion du 26 février 2007 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Jean-Charles Lathion: «Grand Théâtre: art lyrique plutôt que tragédie» (M-670)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'exceptionnel bilan du Grand Théâtre depuis sa réouverture en 1962 à ce jour;
- la prochaine annonce des président et vice-président de la Fondation du Grand Théâtre de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat au 31 août 2007;
- la nécessité de garantir la pérennité de l'institution;

¹ Annoncée et motion d'ordre, 5388.

- les assurances qu’il convient de donner dès aujourd’hui à M. Jean-Marie Blanchard, directeur du Grand Théâtre;
- la confiance que prêtent les mécènes au Grand Théâtre et qui doit être renforcée;
- la responsabilité particulière du Conseil administratif dans cette situation en sa qualité de membre du bureau – dans lequel il détient deux sièges – et du conseil de fondation;
- le devoir de chacun des deux représentants du Conseil administratif d’agir exclusivement dans le cadre des procédures statutaires du conseil de fondation;
- la nature du pouvoir de l’autorité de surveillance détenue par le Conseil administratif in corpore, laquelle ne doit pas se substituer au conseil de fondation, mais uniquement sanctionner la gestion de la fondation s’il était établi qu’elle ne s’effectuerait pas conformément aux statuts ou au règlement de la fondation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre pour que l’audit s’achève sereinement dans le respect des procédures en place;
- ne prendre aucune mesure de nature à en anticiper les conclusions;
- agir en application de l’article 10 des statuts, qui stipule que «le conseil de fondation est l’organe suprême de la fondation» et conformément au règlement intérieur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En évoquant le Grand Théâtre ce soir, dans les circonstances qu’a relatées la presse ce week-end, on est d’abord obligé de repenser au Grand Théâtre depuis sa réorganisation en 1960 et de se dire que, de 1960 à ce jour, le bilan est magnifique. C’est un bilan sans anicroche, qui a toujours trouvé une majorité confortable dans ce Conseil municipal, notamment lors des difficultés que l’institution rencontrait et qui n’étaient que des plaies d’argent, c’est-à-dire des plaies qui n’étaient pas mortelles...

Sous la présidence de M. de Preux et sous la direction de M. Blanchard, il faut aussi relever que ce sont les âges d’or du Grand Théâtre. En 2005, le Syndicat de la critique européenne en matière d’art lyrique a ainsi délivré à *Tristan et Iseut*, monté par M. Olivier Py, le prix du meilleur spectacle lyrique. Cinq diapasons d’or ont été décernés au DVD qui lui est lié. C’est là un bilan dont le Grand Théâtre pouvait à peine rêver...

Dans ces circonstances, nous pouvions penser que le Grand Théâtre allait pour le mieux. Pourtant, nous savons tous – nous le savons au fond de nos tripes!

– que la situation est aujourd’hui dégradée. Alors, il s’agit avant tout de reconnaître le travail qui est fait, le travail de chacun des collaborateurs et collaboratrices du Grand Théâtre. Ils ont un rôle assez extraordinaire, un rôle silencieux, qui leur demande un investissement personnel immense. Nous savons que celui-ci se fait suffisamment en recul pour que les applaudissements dans la salle ne leur soient pas accessibles et qu’ils soient mal gratifiés pour la beauté du spectacle qu’ils nous offrent. Ce soir, quand nous nous exprimons sur le Grand Théâtre, nous devons avoir à l’esprit que nous nous exprimons aussi à l’égard de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs, et pas seulement à l’égard d’un directeur, M. Blanchard, dont il faut bien reconnaître qu’il a des mains en or, ou d’un président, M. de Preux, qui s’est montré on ne peut plus enthousiaste et déterminé à ce que le conseil de fondation accomplisse sa mission dans les meilleures conditions possibles. Et, puisque je parlais brièvement de bilan, nous devons donner acte au conseil de fondation qu’il nous présente des comptes sans déficit et qu’à cet égard les objectifs et les statuts de la fondation ne sont pas en cause.

Cela étant, il y a pourtant crise et celle-ci semble profonde. Confronté à cette situation, pour ma part, j’ai repris les statuts publiés sur le site internet de la Ville de Genève et je me rends compte, en les lisant, qu’ils ne sont absolument pas faits pour gérer la crise. On peut même dire qu’ils comportent, dans leur rédaction, les éléments qui allaient la permettre et qu’en tous les cas ils ne permettent pas de trouver de remède. Et c’est là le sens de la motion, qui n’a pas d’autre objectif que de mettre de l’ordre. Un amendement a été déposé par l’Alternative – nous en parlerons tout à l’heure – qui a le même objectif. Nous pouvons donc déjà savoir avec certitude que nous avons tous, ici, le même objectif. Nous différons sur les moyens, mais non de manière irrémédiable.

Pour ma part, Mesdames et Messieurs, je voudrais surtout expliquer que la crise est contenue dans les statuts. Le conseil de fondation – qui est, vous le savez, l’organe suprême de la fondation – a tous les droits, il n’y a personne en dessus ni en dessous du conseil de fondation. Il me faut ici donner une petite définition: la fondation, c’est un capital affecté à un but spécial. Ce n’est pas une association dans laquelle une assemblée des membres décide qu’il convient d’agir de telle ou telle manière. Ce n’est pas une société anonyme qui réunit ses actionnaires en assemblée générale, laquelle élit les administrateurs et leur donne décharge. Dans une fondation, il n’y a pas de structure, en aval ou en amont, qui soit en mesure de donner décharge ou de changer les administrateurs. Et c’est pourquoi il existe une autre structure qui s’appelle l’autorité de surveillance.

Dans le cas présent, l’autorité de surveillance est composée du Conseil administratif in corpore et le bureau du conseil de fondation compte deux membres du Conseil administratif. L’autorité de surveillance n’est pas une autorité de tutelle, mais une autorité de sanction qui, en l’occurrence, est en mesure de sanctionner le bureau du conseil de fondation. Or, sachant que les membres sont les mêmes,

nous sommes devant un typique problème de gouvernance qui est le conflit d'intérêts! Comment imaginer que le Conseil administratif, autorité de surveillance, dise aux conseillers administratifs membres du bureau du conseil de fondation qu'ils sont dans l'erreur? C'est impossible! C'est une évidence que chacun d'entre nous comprend aujourd'hui, mais, lorsque les statuts ont été rédigés, en 1960, c'était probablement un problème que l'on ne percevait pas, parce que l'on n'avait pas cette conscience des conditions de la gouvernance éclairée.

Le problème est donc celui-ci: convenons que les membres du Conseil administratif qui siègent au bureau de la Fondation du Grand Théâtre, parce que les statuts l'imposent, ne peuvent pas être simultanément membres de l'autorité de surveillance, parce que, dans ce cas, personne ne sait quelle est la casquette qu'ils revêtent à quelle occasion. Dans ces conditions, la confiance se ruine – il ne peut en être autrement – elle se ruine au sein du conseil de fondation comme au sein du Conseil administratif quand il fonctionne, à cinq, en tant qu'autorité de surveillance. Voilà pourquoi il n'y a pas de solution dans les statuts, sachant que ce cumul de mandats absolument et évidemment incompatibles est imposé par lesdits statuts.

La proposition des libéraux consiste à demander aux conseillers administratifs de demeurer membres du conseil de la Fondation du Grand Théâtre et de déléguer l'autorité de surveillance à l'instance professionnellement organisée qu'est le service adéquat du Conseil d'Etat. Ce faisant, on permettra à celui-ci d'exercer son pouvoir de répression et au Conseil administratif, au sein du bureau du conseil de fondation, d'exercer son pouvoir de gestion.

Je voudrais ouvrir une petite parenthèse sur l'autorité de surveillance. La doctrine et la jurisprudence sont unanimes sur ce point: l'autorité de surveillance n'est en aucune manière une autorité de tutelle, ce n'est qu'une autorité de répression. Elle se met en œuvre quand les conditions de l'exercice de la fondation ne correspondent plus aux statuts. A partir de ce moment-là, l'autorité de surveillance a l'obligation de prendre des sanctions, de révoquer, d'annuler des actes, d'imposer des directions particulières. Mais ce devoir général de surveillance ne consiste pas – là encore, la doctrine et la jurisprudence sont unanimes – à substituer son opinion à celle du conseil de fondation. Ce sont là des éléments essentiels de la mission, mais il est bien clair que, dans une institution comme le conseil de fondation du Grand Théâtre, ces distinctions sont impossibles s'il y a un cumul de mandats.

Par la force des choses, il n'y a donc pas d'autre solution que de demander au Conseil administratif, à tout le moins, de choisir une casquette, de ne pas garder les deux. La casquette la plus adéquate qu'il lui convient de porter est celle de membre du conseil de fondation, parce que son autorité de surveillance, en soi et par nature, est d'ores et déjà discréditée par le grand nombre d'années passées

au sein de cette structure. On ne voit donc pas comment l'autorité de sanction, de coercition, disciplinaire, qui est celle de l'autorité de surveillance pourrait s'exercer.

Nous sommes, de notre côté, convaincus que, si le Conseil administratif n'avait pas eu cette double casquette, il n'y aurait aujourd'hui aucun problème de réorganisation, que le conseil de fondation accomplirait sa mission dans le cadre des tâches qui sont les siennes. Par conséquent, si c'est là que réside le problème, c'est évidemment là que se trouve la solution, solution dans laquelle réside l'apaisement. Et, dans un esprit d'apaisement, nous disons, une fois encore, notre gratitude à l'ensemble des collaborateurs du Grand Théâtre qui, jusqu'à ce jour, se sont dépensés sans compter pour nous gratifier de spectacles qui font honneur à la Ville de Genève. C'est dans cet esprit que je vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter la motion que les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien vous proposent ce soir. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Froidevaux nous a donné des explications d'un point de vue juridique. Pour ma part, je dirai que, si nous avons cosigné cette motion, c'est bien sûr dans un esprit de reconnaissance du travail fait au Grand Théâtre par le personnel, mais aussi dans un souci de stabilisation des institutions... Monsieur le président, j'attends que les socialistes aient terminé leur discussion avec le magistrat en charge, parce que j'aimerais que celui-ci soit attentif à mon argumentation...

Le président. Poursuivez, Monsieur Lathion, s'il vous plaît!

M. Jean-Charles Lathion. Comme nous l'avons fait pour la Comédie, quand celle-ci était déstabilisée, nous souhaitons que les grandes institutions puissent bénéficier de l'appui du Conseil municipal et du Conseil administratif, car il en va de l'avenir même de ces institutions. Lorsque celles-ci traversent un grave problème, comme c'est le cas ici, il faut aussi pouvoir départir les rôles. Or nous sommes inquiets de voir toutes ces démissions d'acteurs très importants – le secrétaire général, le président, son adjoint – alors même que nous avons confié à une société le soin d'effectuer un audit. Il y a vraiment quelque chose qui ne va plus, et je crois que chacun doit rester dans son rôle. C'est la raison pour laquelle nous avons cosigné cette motion.

Nous pensons qu'il faut rétablir la sérénité pour que cette affaire puisse être instruite dans les meilleures conditions. Il faut qu'on laisse les personnes chargées de l'audit effectuer leur travail sereinement. Lorsque la commission des finances

et la commission des arts et de la culture avaient été convoquées à ce sujet, j'avais personnellement exprimé une certaine réticence, disant que c'était le département qui devait prendre ses responsabilités et gérer la situation. On m'avait répondu que l'audit allait résoudre les problèmes. Aujourd'hui, nous devons donc laisser les auditeurs effectuer leur travail et je trouve dommage que, sous la pression du département, nous soyons contraints de constater toutes ces démissions.

Préconsultation

M. Guy Jousson (T). J'ai écouté avec beaucoup d'attention et j'ai apprécié la tentative de M. Froidevaux d'attirer notre attention sur des problèmes juridiques. C'était vraiment une rhétorique de haut vol. Néanmoins, au Parti du travail, notre préoccupation se situe plus au ras des pâquerettes, si j'ose dire. En effet, le malaise actuel au Grand Théâtre – vous transmettez à M. Froidevaux, Monsieur le président – ne paraît pas être lié à un problème de rhétorique ou de statuts. Et, s'il y a peut-être un problème de double casquette, il y a aussi bien d'autres problèmes.

Ainsi, on a entendu parler d'une personne qui a perdu la vie, d'une autre qui disait souffrir de mobbing; on a entendu le personnel se plaindre – c'est-à-dire les mêmes hommes et les mêmes femmes dont vous louiez, Monsieur Froidevaux, le grand professionnalisme et les grandes qualités. Car, au Grand Théâtre, il n'y a effectivement pas que les artistes: il y a aussi les gens de scène, ceux qui travaillent dans l'ombre et sans qui rien ne se ferait. Et c'est bien à ce niveau-là que les gens semblaient souffrir au quotidien, étant entendu que les détails vont être connus une fois que l'audit aura été rendu.

Il s'agit donc, Monsieur Froidevaux, de parler des choses telles qu'elles nous sont proposées. Qu'en même temps, dans l'élan, nous devons changer les statuts, c'est possible, et nous pourrions y réfléchir avec vous et avec l'ensemble du Conseil municipal. Mais ici nous parlons bien de souffrance humaine et nous ne voulons pas qu'elle soit occultée par un problème de casquette. En l'occurrence, au Grand Théâtre, les casquettes seraient plutôt des boléros, tant certains se sont voilés la face devant des problèmes de relations humaines, des tensions au ras des pâquerettes!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Pour rejoindre les propos de M. Jousson, tout au moins le début de son intervention, je dirai que, certes, il y a un malaise au Grand Théâtre, un malaise profond depuis longtemps. On se souvient d'ailleurs, dans cette enceinte, du nombre de motions, résolutions et interpellations urgentes qui ont été déposées, principalement par la gauche et notamment par

M^{me} Gaillard-Iungmann. Je dois ici lui rendre hommage, car elle a été une des premières conseillères municipales à alerter notre plénum, à nous dire que les choses n'allaient pas si bien que cela, qu'elles allaient mal, qu'il y avait le feu au Grand Théâtre! Je n'ai pas toujours partagé le sentiment d'urgence de M^{me} Gaillard-Iungmann, quand elle déposait ses textes, mais ce soir il faut lui rendre hommage, puisqu'elle a été la première à nous alerter.

Nous, socialistes, avons soutenu l'urgence pour la motion M-670, parce qu'il y a vraiment, nous semble-t-il, un objectif fondamental que nous devons toutes et tous contribuer à atteindre, et qui est celui de la sérénité. Le Grand Théâtre a besoin de retrouver de la sérénité et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons voté un montant permettant d'effectuer deux audits. Ceux-ci doivent tendre à un principe de transparence, puisque les problèmes du Grand Théâtre sont des problèmes structurels, s'il en est, et récurrents, qui méritent une analyse complète, mais pas uniquement. On sait que, derrière les structures, il y a des hommes et des femmes et, dans ce sens-là, l'intervention de notre collègue Froidevaux me semble un peu simpliste et limitative. En effet, elle se limite à arguer du principe de la haute surveillance conférée au Conseil administratif qui expliquerait, à lui seul, une grosse partie des problèmes et du malaise que nous observons au sein de l'institution.

Pour nous, socialistes, il y a urgence à gagner en sérénité et à avoir un débat transparent sur les conclusions des audits que nous soumettra le magistrat, transparence sur l'ensemble du travail effectué qui nous permettra de tirer des enseignements, afin que les hommes et les femmes qui y travaillent et toutes les personnes qui aiment l'art lyrique puissent se retrouver avec plaisir dans une institution fonctionnant dans de bonnes conditions.

Maintenant, concernant la déclaration de M. Froidevaux, j'ai peine à suivre son raisonnement et j'ai, au nom des socialistes, une interrogation. Dans les invites qui ont été déposées par les motionnaires, on lit qu'il faut que «l'audit s'achève sereinement» et qu'il ne faut prendre «aucune mesure de nature à en anticiper les conclusions». Mais quand j'entends le plaidoyer de M. Froidevaux pour le principe structurel qui voudrait que la surveillance soit du ressort du Conseil d'Etat et non de celui du Conseil administratif, qui serait actuellement juge et partie, j'ai l'impression qu'il anticipe. Il y a peut-être, et même certainement, des choses à changer au niveau structurel, mais pour le savoir il faut justement laisser les auditeurs terminer leur travail. Et, s'il y a des choses à changer, il y a aussi, certainement, des enseignements à tirer sur les dégâts humains, sur les personnes qui sont derrière les structures et qui ont provoqué ou contribué au fait que l'institution vive aujourd'hui une période de très fortes tensions.

Nous, partis de l'Alternative, avons donc déposé un amendement qui demande que les statuts actuels soient appliqués, à savoir que le Conseil administratif exerce sa mission de haute surveillance. Nous pensons que c'est à lui de le faire,

c'est son rôle, il en a la capacité et la légitimité. C'est bien ce devoir-là que nous devons lui demander d'accomplir, sans nous réfugier derrière l'argument que ce serait plutôt la tâche du Conseil d'Etat. Monsieur Froidevaux, vous dites que, si c'était le Conseil d'Etat, ce serait plus simple, que le problème serait résolu... Vous avez peut-être raison, mais, en l'état, je ne veux pas préjuger.

Je sais en revanche que, lorsque nous avons été alertés sur la situation catastrophique de l'institution, nous avons fait notre travail en débloquant des crédits pour que des mandataires puissent travailler sans avoir les mains liées, en toute transparence et en toute confiance. Nous attendons que le travail soit rendu. Pour l'instant, c'est le Conseil administratif qui a la capacité d'exercer la mission de haute surveillance et c'est à lui de le faire, en toute légitimité et en toute responsabilité.

C'est vers cette voie-là que nous, socialistes, nous dirigeons, et c'est pourquoi nous avons cosigné, avec nos partenaires du Parti des Verts et d'A gauche toute!, l'amendement qui a été déposé sur votre table, Monsieur le président, et que je vous remercie par avance de mettre aux voix. Cet amendement vise à ajouter une quatrième invite ainsi libellée:

Projet d'amendement

«– exercer avec rigueur toutes les prérogatives liées à son rôle d'autorité de surveillance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève que lui confèrent les articles 5 et 1 des statuts du Grand Théâtre de Genève et à intervenir chaque fois qu'il le juge nécessaire.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Comme l'a rappelé M^{me} Salerno, nous sommes cosignataires de cet amendement, parce qu'il nous a semblé que, dans cette motion urgente déposée par les groupes de l'Entente, il y avait un danger, un désir – que M. Froidevaux a d'ailleurs exprimé tout à fait clairement – de mettre le Conseil administratif, et donc son autorité de surveillance, un peu de côté.

Lorsqu'on voit l'incapacité actuelle du conseil de fondation et de la direction à gérer les problèmes liés directement au personnel, lorsqu'on voit les difficultés des collaborateurs depuis de nombreuses années et les souffrances qu'ils ont exprimées à travers leur pétition, on comprend bien qu'après avoir alerté toute la hiérarchie de l'institution leur dernier recours était de se tourner précisément vers le Conseil administratif. Et le Conseil municipal, dans sa grande majorité, comprend que, désormais, il ne s'agit plus de plaisanter. Nous tenons donc absolument à réaffirmer ici que l'autorité de surveillance, s'agissant des difficultés

qui agitent le Grand Théâtre, est bien entre les mains du Conseil administratif en tout premier lieu. Le Conseil municipal, dans sa majorité, est derrière le magistrat pour que cette crise soit résolue au plus vite. Et dans notre amendement, Monsieur Mugny – j’espère que cela ne vous aura pas échappé – il s’agit de vous assurer de notre soutien: donnez-vous, donnez-nous les moyens que tout se passe au mieux!

Monsieur Froidevaux, vous dites qu’il n’y aurait pas eu de problèmes si le Conseil administratif n’avait pas siégé au bureau du conseil de fondation. Mais c’est incroyable! Qu’est-ce à dire? Que les choses ne seraient pas sorties du conseil de fondation, qu’elles auraient été étouffées, comme on avait l’habitude de le faire entre gens de bonne compagnie? Eh bien, non, ce n’est pas ainsi que l’on fait chez nous! Nous préférons que le débat ait lieu, que tous les gens bénéficient d’une oreille attentive, et pas seulement ceux qui font office de hiérarchie et qui, en fait, ne respectent pas les usages en matière de protection des employés qui demandent assistance.

Voilà pourquoi il nous semble absolument impératif que le Conseil administratif – et, à travers lui, notre Conseil municipal – puisse garder les rênes du Grand Théâtre. Je rappelle ici que le principal subventionneur, avec 52 ou 53 millions, est bien la Ville de Genève! Il est tout de même extraordinaire de proposer de la faire sortir des grandes instances de décision, pour que tout se passe un peu sous le manteau, pour qu’on puisse faire ce qu’on veut, à qui on veut et comme on veut! Cette fois-ci, on a bien vu les limites de cette politique.

Le bureau du conseil de fondation se réunit demain, sauf erreur. Vous nous avez donné l’occasion, Mesdames et Messieurs de la droite, de réaffirmer notre entière confiance au magistrat et, surtout, de le mandater plus encore qu’il ne l’était pour faire toute la lumière et exercer pleinement son autorité de surveillance, et cela jusqu’à ce que les résultats de l’audit nous permettent d’aller plus loin.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Comme je l’ai expliqué à 17 h, les Verts ont refusé l’urgence de cette motion pour ne pas interférer dans la conduite de l’audit qui se déroule actuellement. Mais, puisque cette motion est débattue, nous avons, avec nos collègues de l’Alternative, rédigé l’invite citée tout à l’heure par M^{me} Salerno. En effet, nous avons à cœur que cet audit se déroule dans la sérénité, mais nous considérons également – mes collègues M^{mes} Salerno et Gaillard-Iungmann l’ont d’ailleurs rappelé – que la Ville doit pouvoir exercer son autorité de surveillance, et il va de soi que nous soutenons notre magistrat dans ce travail.

De même, nous souhaitons que toutes les personnes, tous les collaborateurs et collaboratrices qui travaillent au Grand Théâtre puissent retrouver une sérénité de

travail au quotidien. A cet égard, lorsque l'audit sera publié, le travail ne fera que commencer. Il y aura vraiment une restructuration à effectuer, compte tenu des souffrances qui se sont exprimées au Grand Théâtre et qu'a rappelées notamment M^{me} Gaillard-Iungmann.

S'agissant des statuts qu'évoquait le préopinant libéral, il est vrai que ceux-ci datent. J'ai eu la curiosité de chercher la date de leur entrée en vigueur: il s'agit du 20 novembre 1964. Cela fait tout de même plus de quarante ans! On imagine bien qu'en quarante ans les choses ont changé, que la forme de gouvernance a évolué et qu'il y a effectivement une réorganisation à opérer.

Enfin, je soulignerai que notre amendement complète – je dis bien complète – les invites formulées par l'Entente dans cette motion. Et je vous demanderai, Monsieur le président, si cela est possible, de faire voter la motion invite par invite, après le vote de l'amendement de l'Alternative.

Le président. Le bureau se penchera sur votre demande et vous apportera une réponse.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). J'ai entendu dans les interventions des préopinants de l'Alternative au moins trois fois, si ce n'est plus, les mots surveillance et autorité. J'ai entendu l'argument selon lequel c'était maintenant à nous de dire qui fait quoi, j'ai entendu que nous savions et que les autres ne savaient pas... Mesdames et Messieurs, qui êtes-vous pour oser aujourd'hui juger de ce qui se passe au Grand Théâtre, avant même que l'audit soit sorti?

Mesdames et Messieurs, l'heure est à l'autocritique, et c'est une des raisons de l'urgence de cette motion, outre l'argument développé par mon collègue Froidevaux concernant la faiblesse des statuts, qui tient de l'évidence, et l'évolution de ceux-ci, que nous étudierons. Le fait est qu'il y a un problème fondamental dans cette affaire – qui aurait été le même dans une autre situation – et qui est notre manière à nous de prétendre gérer une crise. Il y a un problème fondamental de communication, Mesdames et Messieurs, entre le Conseil administratif in corpore, le conseiller administratif en charge de la culture, le Conseil municipal, les commissions... En effet, comment se fait-il que ce soit la presse, semaine après semaine, article après article, qui nous informe de ce qui se trame dans les coulisses, autour du Grand Théâtre et, surtout, dans notre propre plénum?

Je veux bien apprendre par les médias ce qui se passe à l'opéra en matière artistique. Ainsi, j'aurais bien voulu lire plus souvent que Jean-Marie Blanchard nous a permis de recevoir le Prix de la critique européenne pour un spectacle en 2005. Le saviez-vous, Mesdames et Messieurs? Saviez-vous que le DVD corres-

pondant a reçu cinq diapasons d'or? Est-ce cela que vous communiquez lorsque vous parlez du Grand Théâtre aujourd'hui? Non, aujourd'hui, c'est fuite après fuite! On entend parler de la commission des finances, dont je ne fais pas partie, en revanche la commission des arts et de la culture n'est pas informée... L'ordre du jour du Conseil municipal se découvre pratiquement dans la *Tribune de Genève*!

Il y a là un réel problème. S'agissant d'une institution comme le Grand Théâtre, dont nous nous prétendons l'autorité de surveillance, nous devrions déjà montrer l'exemple. Nous ne mesurons pas, à mon sens, notre responsabilité face à une institution aussi importante. S'il est vrai que le Grand Théâtre est le plus grand subventionné de notre municipalité, avec un budget de 53 millions de francs – 53 millions représentent le budget total et non pas la subvention de la Ville, Madame Gaillard-Iungmann! – qui porte le poids total de ces 53 millions? C'est d'abord le directeur artistique, qui a en charge le fait que les spectateurs viennent, que l'accessibilité aux jeunes soit garantie, que le public se renouvelle, que les abonnements soient vendus... Et c'est le président du conseil de fondation qui gère le fait qu'il y ait 17 millions de fonds propres qui entrent dans la caisse, dont 3,5 millions versés par des sponsors!

Mesdames et Messieurs, dans ce cas de figure, nous devons avoir un minimum de tenue dans notre comportement! Et quand je dis tenue, je ne parle pas de porter la cravate – comme certains le voudraient dans cette enceinte... Je parle de tenue au sens le plus noble du terme, c'est-à-dire de retenue, d'une attitude de vraie souveraineté, et non pas de tyrannie! Il n'y a pas un acteur qui commande et l'autre qui obéit: il y a des partenaires qui gèrent ensemble une institution qui fait rayonner Genève.

Alors, quelle responsabilité avons-nous ce soir, suivant la tournure de nos débats, face au conseil de fondation? Quelle responsabilité, si d'aucuns ici décidaient qu'ils commandent et que les autres n'ont rien à dire bien qu'ils mettent 3,5 millions dans l'institution – ce qui est du jamais vu à Genève? Imaginez que les sponsors retirent ces 3,5 millions du jour au lendemain, de la même manière que vous voulez décider qui commande! Mesdames et Messieurs, voilà pourquoi ce n'est pas une attitude responsable.

Ce soir, il s'agit de savoir quelle communication nous voulons avoir. Le sens de cette motion est, entre autres, d'assurer de notre plein soutien les personnes qui prennent leurs responsabilités, de les aider à prendre ces responsabilités. C'est bien pour cela que nous avons engagé l'audit, sachant que, dans une grande maison, des problèmes peuvent se poser un jour ou l'autre. Nous voulons, nous aussi, le bien-être de tous, c'est absolument certain. Néanmoins, nous voulons dire à ceux qui portent les responsabilités de cette lourde charge que nous admirons ce qu'ils font, que nous soutenons l'institution et que nous sommes fiers de son

rayonnement. Elle est l'une des dix meilleures scènes européennes, ce qui n'est pas rien, et nous comptons sur la participation de tous pour que les fuites cessent, pour que la communication soit rétablie entre nous, afin que, le moment venu, nous soyons véritablement en mesure de travailler ensemble et de regarder vers le même objectif!

M. Guy Dossan (R). Ce soir, nous commençons à nous étripier sur le Grand Théâtre, et je dois dire que cela faisait longtemps! Je siège depuis un certain temps dans ce Conseil et, jusqu'à maintenant, le Grand Théâtre n'était pas vraiment le centre de nos préoccupations...

En l'occurrence, pour le groupe radical, le centre de nos préoccupations est la pérennité de l'institution et la qualité du travail effectué par les fonctionnaires de la Ville ou par les employés de la fondation. Or je dois dire qu'à cet égard nous sommes inquiets. Quand l'audit a été lancé, nous nous sommes dit qu'il allait calmer les remous, mais nous nous apercevons que ce n'est pas le cas. C'est pourquoi nous avons cosigné cette motion. Nous sommes inquiets pour la pérennité de l'institution, car nous avons l'impression que les rats quittent le vaisseau amiral de la culture genevoise! Et nous pensons que ce n'est pas bon. Il y a un malaise, tout le monde est d'accord, et il faut trouver la cause de ce malaise, mais le problème est que nous ne sommes pas d'accord sur la manière de procéder.

Je disais que nous pensions que l'audit allait calmer le jeu. Or on s'aperçoit que le directeur technique s'en va: peut-être a-t-il trouvé mieux ailleurs, mais on peut aussi imaginer que, si l'ambiance était meilleure, il serait resté. Ensuite, on voit un secrétaire général placardisé en Ville de Genève: il ne l'a peut-être pas voulu, mais il se retrouve quand même déplacé. Enfin, on voit les deux têtes de la fondation menacer de s'en aller. On ne sait pas encore si leur démission sera pour tout de suite ou pour le mois d'août, mais, de toute façon, c'est grave.

Ce soir, nous avons entendu que le Conseil administratif était l'organe de surveillance. Certes, et nous sommes tout à fait pour la surveillance. Par contre, nous ne sommes pas d'accord avec l'interférence! Or nous avons l'impression que si tous ces gens s'en vont, ce n'est pas parce que le Conseil administratif fait de la surveillance, mais bien parce que le magistrat interfère directement sur le fonctionnement de la fondation. Ce qui n'est en principe pas ce pourquoi il est nommé. Voilà pourquoi nous nous inquiétons.

En l'état, il n'y a pas de raison que cela se calme, que d'autres ne s'en aillent pas, et à ce moment-là l'institution ira à vau-l'eau, au risque de s'effondrer... Je le disais tout à l'heure au moment du débat sur l'urgence: sur France Musique ce matin, on parlait des problèmes du Grand Théâtre à Genève! Mine de rien, c'est inquiétant parce que cela signifie que l'affaire est sortie de ce cénacle. Il y a

de nombreuses fuites, le conseil de fondation apprend certaines décisions par la presse, ou par des e-mails une fois que la presse est avertie, voire par les blogs de certains... C'est dire que quelque chose ne va pas. On s'intéresse maintenant à cette affaire en dehors de Genève. Il ne faut pas oublier que le Grand Théâtre, de l'avis de tous, est le navire phare de la culture genevoise. S'il coule, Mesdames et Messieurs, cela aura un impact extrêmement important pour notre ville, qu'on le veuille ou non!

Pour notre part, nous voulons que cette affaire se tasse – pour utiliser un vocabulaire trivial – nous voulons que la procédure d'audit aille jusqu'au bout, sans que personne, qui que ce soit, n'interfère. Il s'agit de faire de la surveillance, mais en observant pour l'instant. Et il ne s'agit en tout cas pas de faire de l'interférence, comme nous avons l'impression, voire la certitude que c'est le cas à l'heure actuelle. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Après tant de lyrisme, j'irai au fait, et au fait le plus court, à l'égard de l'intervention de M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, dont les représentants des groupes socialiste et Vert ont souligné l'à-propos. J'ai noté une phrase, qui ne résume pas la totalité des propos de M^{me} Gaillard-Iungmann, mais qui montre bien le problème qui se pose, dans le cadre de notre débat et des solutions que nous devons trouver. M^{me} Gaillard-Iungmann a parlé de «l'incapacité du conseil de fondation à gérer de manière acceptable...» Je n'ai pas noté la suite, mais il s'agissait donc des conflits, des difficultés du Grand Théâtre. Soit, admettons que le conseil de fondation soit incapable, puisque c'est la prémisse du raisonnement de la gauche. Mais ledit conseil de fondation, c'est quinze personnes, et le bureau du conseil, c'est cinq personnes dont deux conseillers administratifs de la Ville de Genève. Et c'est bien là que réside le problème: Mesdames et Messieurs, comment pouvez-vous dire, d'une main et avec sincérité, que le conseil de fondation rencontre des difficultés dans l'exécution de sa tâche et, de la même main, dire qu'il appartient au Conseil administratif – qui est le conseil de fondation – de résoudre les problèmes?

En l'occurrence, prenez conscience que ce n'est pas un problème politique, que ce n'est pas un problème gauche-droite, mais que c'est un problème de gouvernance que tout le monde sait traiter aujourd'hui. En 1959 ou 1960, quand on a rédigé les statuts, on ne l'avait pas à l'esprit, mais c'est un problème à l'égard duquel, aujourd'hui, nous serions impardonnables de ne pas le gérer, de ne pas trouver les solutions adéquates.

Pour ma part, je vous proposerai d'aller au bout de l'idée et de donner l'ordre à l'autorité de surveillance, soit le Conseil administratif, de révoquer l'entier du conseil de fondation – et donc de se révoquer lui-même. Dans ces

conditions, vous seriez cohérents. Dès lors que, selon vous, le conseil de fondation est une équipe d'incapables, dans cette hypothèse l'autorité de surveillance a le devoir de révoquer le conseil de fondation et d'en nommer un nouveau qui, lui, a le devoir d'agir. Par contre, vous ne pouvez pas imaginer que l'autorité de surveillance agisse à la place du conseil de fondation. C'est un non-sens, juridiquement parlant, qui pourrait même entraîner des procédures risquant de noyer tout cela devant le Tribunal administratif! Ce serait la pire des choses qui puisse intervenir.

Mais je reviens au fait. Admettons que nous soyons d'accord, si cela peut faciliter les choses, de dire que le conseil de fondation est composé d'incapables, comme l'a dit M^{me} Gaillard-Iungmann et comme la gauche, apparemment, le soutient... (*Remarque.*) Vous l'avez dit, Madame, ce n'est pas la peine d'insister! Dans ces conditions, la réponse, c'est effectivement la révocation des membres du conseil et la désignation d'un nouveau conseil. Mais ce ne peut, en aucun cas, être la transmission des pouvoirs à l'autorité de surveillance, puisque celle-ci, de doctrine unanime, de jurisprudence certaine, n'a pas d'autre vocation que de sanctionner et ne peut donc substituer son opinion.

La direction que vous prenez, par votre amendement, est certes tentante, mais elle est simplement impossible. Et, puisqu'elle est impossible, je vous suggère de reprendre le raisonnement qui consiste à dire: désimbriquons! Je m'explique: d'une part, laissons le conseil de fondation exercer les pouvoirs qui sont les siens au sens de la loi et des statuts. D'autre part, puisque l'autorité de surveillance est une notion complexe, difficile à comprendre et à manipuler dans une institution comme celle-ci – je le concède volontiers – pour avoir plus de lisibilité, déléguons-la au Conseil d'Etat, comme c'est l'usage en général. En effet, il est très exceptionnel que la commune exerce cette fonction de surveillance et je pourrais dire que, parce que c'est très exceptionnel, la commune n'en a bien sûr pas l'expérience. Or, à défaut d'expérience, je crains qu'elle ne l'exerce mal.

Mesdames et Messieurs, il y a plus à craindre que les conseillers administratifs soient une mauvaise autorité de surveillance que de mauvais membres du conseil de fondation. Je vous suggère, par conséquent, de les garder comme membres du conseil de fondation. Je vous suggère également d'éviter de dire que le conseil de fondation ne fait pas son travail, parce que, ce faisant, vous défiez le Conseil administratif. Je vous suggère enfin d'inviter celui-ci à limiter son action à ce qu'il sait faire et à déléguer ce qu'il ne peut faire avec sérénité dans le cas d'espèce, posant de ce fait des problèmes à chacun.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M. Gérard Deshusses (S). Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cet objet, mais je crois important d'apporter quelques éléments supplémentaires. Tout d'abord, j'observe que nous avons un débat passionné qui ne sert en rien les intérêts du Grand Théâtre. Il est question de procès d'intention, d'accusations, d'intimidation, voire de culpabilisation des uns ou des autres... Mesdames et Messieurs, il faut nous ressaisir et débattre en toute sérénité, même si le problème est compliqué, avec deux audits en cours et des effets d'annonce, à savoir deux démissions plus ou moins programmées...

Une intervenante a parlé tout à l'heure de la commission des finances et c'est la première raison pour laquelle j'ai choisi de prendre la parole, en tant que président de ladite commission. Mesdames et Messieurs, il est vrai que le magistrat a demandé à être entendu par la commission des finances au sujet du Grand Théâtre et de sa gestion. En effet, la Ville y investit plusieurs millions par année et il est tout à fait normal que la commission des finances soit informée de ce qui se passe dans cette institution. Cela a été fait avec l'assentiment de la commission. Ces informations sont régulières, elles auront encore lieu, je le souhaite et je crois que tous ici souhaitent que la commission des finances soit informée de ce qui se passe dans une institution de cette taille.

Par ailleurs, j'ai pu lire dans un journal, que certains parcourent quotidiennement et qui est la *Tribune de Genève*, que je ne répondais pas aux appels des journalistes. Je tiens à dire que, si on m'avait téléphoné, j'aurais évidemment répondu, comme je le fais toujours. Je l'ai dit à la direction du journal à laquelle j'ai téléphoné, et j'en ai profité pour donner mon numéro de natel à la journaliste en question. En l'occurrence, si cette dernière m'avait appelé – ce qui n'a pas été le cas – j'aurais pu lui dire que je dénonce évidemment tout bavardage de commissaires auprès de quelque journaliste que ce soit!

Cela étant, Mesdames et Messieurs, vous savez tout aussi bien que moi, parce que nous ne sommes ni naïfs ni innocents – ni naïves ni innocentes non plus – que certains parmi nous bavardent, et bavardent beaucoup. La plupart du temps, nous connaissons parfaitement leur nom et nous les voyons même partir rapidement, au terme des séances de commission, pour courir les différents locaux de presse. Il n'y a donc pas de secret à cet égard, nous savons à coup sûr qui parle et qui ne parle pas. Et les journalistes sont les premiers à le savoir aussi, puisque ce sont eux qui reçoivent l'information! Là, pour faire un peu de rhétorique, je dirai que, pour ma part, j'aimerais bien être journaliste, recevoir l'information des bavards du Conseil municipal, et poser ensuite la question au président de la commission des finances pour savoir qui cause trop! Mais, en l'occurrence, c'est moi-même qui devrais lui poser la question, en tant que président...

Alors, encore une fois, je ne puis que dénoncer le fait que, parmi nous, il y ait des gens qui ne tiennent pas leur parole et qui s'expriment sur ce qui est dit dans

les commissions. Mais, ma foi, depuis le temps que je siège dans cette enceinte et depuis qu'il existe des journaux, c'est-à-dire depuis bien plus longtemps encore, des gens ont toujours parlé, même si je ne peux que le regretter.

Mesdames et Messieurs, nous avons voté l'urgence de votre motion et nous allons voter ses invites, qui sont fondées, parce que nous souhaitons gagner la sérénité et appuyer le conseil de fondation dans son travail. Les invites que les motionnaires ont rédigées se basent sur les statuts mêmes de la fondation, et nous en avons ajouté une par simple souci d'être absolument complets, de permettre un excellent travail. Vous souhaitez que le Conseil administratif n'interfère pas dans les travaux de la fondation et de son conseil. Nous sommes tout à fait d'accord: il ne s'agit pas d'interférer, il s'agit simplement de faire le travail de surveillance tel qu'il est prévu dans les statuts mêmes de la fondation, ni plus, ni moins! Nous voulons que les statuts soient respectés et que la fondation et son conseil puissent travailler dans les meilleures conditions. Nous sommes d'accord avec vous sur le fait que le Grand Théâtre doit pouvoir fonctionner et avoir du succès, avec toute la rigueur possible, mais nous voulons aussi que le fonctionnement interne soit correct et réponde aux statuts qui ont été votés.

Maintenant, il est vrai qu'on pourrait aussi envisager une délégation au Conseil d'Etat, mais de grâce, Mesdames et Messieurs, pour l'instant, laissez faire les audits, laissez faire le conseil de fondation. Si d'aventure le Conseil administratif, respectivement le conseiller administratif délégué n'est pas capable de faire le travail pour lequel il est mandaté, il sera toujours assez tôt de faire appel au Conseil d'Etat – dont on a pu voir par ailleurs, dans d'autres situations, combien il était maladroit... Par conséquent, laissons du temps au temps et appelons à plus de sérénité!

Votre motion urgente, Mesdames et Messieurs, allait dans ce sens-là. L'invite que nous y ajoutons la complète. Alors, votons et n'entrons surtout pas dans le cœur du débat, comme certains et certaines d'entre vous ont voulu le faire. Cessons de parler des personnes, cessons de débattre de l'objet lui-même, contentons-nous d'apporter l'appui nécessaire au Grand Théâtre!

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Je n'ai pas dit que le conseil de fondation était incapable, Monsieur Froidevaux, mais qu'il était dans l'incapacité évidente de gérer cette crise, de même que la direction. Je n'ai pas dit qu'il était incapable – je l'ai pensé peut-être, mais je ne l'ai pas dit, c'est toute la nuance...

De toute façon, il me semble que la suite a tendance à nous donner raison. Pour notre part, à partir du moment où l'audit a été décidé, nous nous sommes tenus tranquilles, mais il se trouve que cet audit est en train de questionner la

capacité de gestion du personnel par la hiérarchie et les garde-fous qui auraient dû se mettre en place. C'est sur la souffrance des employés, sur leur mal-être sans cesse réaffirmé que l'audit interroge. Or on constate que cette fameuse hiérarchie, tous ceux qui se sentent peut-être menacés par cet audit – allez savoir! – s'en vont. Pour reprendre l'expression de M. Dossan, on dirait que les rats quittent le navire...

En fait, ce n'est pas la Ville, ce n'est pas le Conseil administratif qui fait des gorges chaudes, qui ameutent la presse, qui somme les parties en présence de licencier telle personne pour réaffirmer leur confiance à une autre... Madame Kraft-Babel, vous nous accusez, vous plaignant d'apprendre les choses par la presse, mais nous n'y sommes pour rien, nous! Nous assistons impuissants à tout cela. Nous voyons le président et le vice-président du conseil de fondation annoncer à la presse qu'ils vont démissionner. Bon, il paraît que cette décision aurait été prise en décembre... Mais enfin, M. Dossan parlait d'interférence du magistrat et de l'autorité de surveillance: il n'y a pas d'interférence! Nous avons demandé un audit, l'autorité de surveillance assume son rôle, tout le monde reste calme, sauf justement ceux qui sont peut-être dans le collimateur de cet audit...

M^{me} Kraft-Babel a dit aussi que nous ne reconnaissons pas la valeur artistique du Grand Théâtre. Mais, bien sûr, nous la reconnaissons. Il n'a jamais été question de la responsabilité artistique de la direction, jamais! Nous n'avons jamais accusé le Grand Théâtre de ne pas faire son travail du point de vue artistique. La seule chose que nous visons, ce sont les problèmes de gestion du personnel. C'est là-dessus et uniquement là-dessus que nous sommes intervenus. Or, en ce moment de crise, alors que l'audit n'est pas encore paru, tout le monde s'en va: tous ceux qui étaient à des postes clés, tous ceux qui avaient sans doute un rôle à jouer dans cette mauvaise gestion démissionnent. Il n'y a donc pas d'interférence, je le répète, mais une incapacité à gérer la crise et à supporter les tensions. Et cela n'est pas le fait du personnel, mais le fait de la hiérarchie.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne suis pas un adepte des magazines, je ne suis pas non plus très courtisé par la presse ou par les radios. Par contre, je lis notamment *Le Temps* et j'y vois le magistrat décrit comme le boxeur de la culture, magistrat qui n'hésite pas à s'épancher à propos du Grand Théâtre.

Madame Gaillard-Iungmann, vous nous donnez des leçons, mais je crois que vous êtes effectivement à la clé...

Le président. Je vous prie de vous adresser au bureau, Monsieur Lathion...

M. Jean-Charles Lathion. Oui, vous transmettez, Monsieur le président... M^{me} Gaillard-Iungmann a levé le lièvre, elle a mis le doigt sur les tensions, sur la souffrance des employés, et elle a bien fait. Mais j'ai aussi l'impression qu'il y a une exploitation de ce qui se passe au Grand Théâtre qui ne me paraît pas très normale...

Actuellement, le président, le vice-président et le secrétaire général sont hors jeu, il ne reste plus que le directeur parmi les responsables. Nous demandons donc au magistrat qu'il garantisse les conditions cadre, mais aussi qu'il fasse en sorte que l'audit – qu'il a voulu avec certains dans ce parlement, qu'il a réclamé avec force – se déroule dans les meilleures conditions. Or ce n'est absolument pas le cas. Pour ma part, je suis étonné de lire dans un journal que les démissions du président et du vice-président du Grand Théâtre arrivent vraiment à point, parce qu'elles pourraient permettre un renouvellement dans une optique d'avenir. Cela alors que les conclusions de l'audit ne sont pas connues! Lorsque nous lisons cela, comment voulez-vous que nous ne pensions pas à de la manipulation?

Lorsque je lis l'amendement proposé entre autres par M^{me} Gaillard-Iungmann, qui demande que toutes les prérogatives liées à son rôle d'autorité de surveillance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève soient conférées au magistrat, conformément aux statuts, moi je veux bien. Mais il y a un audit en cours et je souhaite que celui-ci puisse se dérouler sereinement. Or ce n'est précisément pas le cas. Si c'était le cas, les responsables resteraient en place.

Nous demandons au magistrat d'assurer la sérénité et de faire en sorte que ces personnes puissent assumer leurs responsabilités jusqu'à la fin. Actuellement, elles se sentent acculées et ne fonctionnent plus dans des conditions qui permettent un déroulement optimal de l'audit. C'est ce qui nous inquiète, c'est le sens de cette motion que le Parti démocrate-chrétien a signée.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Nous pouvons en tout cas rejoindre les propos de M. Deshusses, car ses intentions sont les nôtres. Je lui suis notamment reconnaissante de reconnaître que, parmi nous, certains n'ont pas toujours été des modèles. Il ne s'agit pas d'accuser, mais simplement de le reconnaître. Ce serait déjà un premier pas vers la sérénité que nous pourrions faire ce soir, dans l'urgence, car il y a vraiment urgence à ce que chacun, où qu'il soit, prenne la mesure de ses responsabilités et se comporte comme il convient.

Certes, les médias n'ont pas signé le protocole d'audit qui veut qu'il y ait confidentialité. La confidentialité n'est évidemment pas leur métier. Il ne s'agit pas d'être naïfs: nous sommes habitués à travailler avec les médias et, à d'autres heures, nous sommes bien heureux de les avoir. Cela dit, en tant que conseiller municipal dans cette enceinte, le seul point sur lequel nous prêtons serment au

début de la législature, c'est la confidentialité chaque fois que notre charge le demande. C'est la moindre des choses que de le rappeler ce soir, dans la situation qui nous occupe.

En réalité, si d'autres personnes que M^{me} Gaillard-Iungmann pensent vraiment que tout va bien ici et que tout provient du Grand Théâtre, c'est un audit du Conseil municipal et du Conseil administratif qu'il faudra demander, pour savoir si les rapports hiérarchiques sont véritablement respectés, si les conseillers municipaux remplissent leur charge comme ils doivent et s'ils ont l'attitude qu'il faut avec les grandes institutions qu'ils gèrent!

M. Alpha Dramé (Ve). Je prends la parole pour rappeler à M. Froidevaux que, lorsque nous avons voté la proposition PR-505 pour l'audit du Grand Théâtre, j'étais l'un des fervents défenseurs du fait que l'argent devant servir à payer cet audit soit pris sur le budget du Conseil administratif. M. Froidevaux, dans sa grande subtilité, a introduit un amendement – voté à l'unanimité – en expliquant que l'audit ne devait pas être sous la responsabilité du Conseil administratif uniquement, mais devait être ouvert au conseil de fondation, au prétexte que cela permettait que les choses se déroulent normalement. C'est ce qui a été fait! Or aujourd'hui, alors que les choses sont en train de se passer comme il l'a demandé, le même M. Froidevaux revient avec une motion, en nous disant qu'il risque d'y avoir un problème, qu'il souhaite que les choses se passent bien et de la manière la plus précise qui soit...

Dans un processus d'audit dont on ne connaît pas encore les conclusions, M. Froidevaux aurait-il une autre solution, une autre manière de gérer la crise? S'il a une solution, qu'il nous la dise aujourd'hui, à l'instant même! En ce qui me concerne, je ne vois pas comment revenir en arrière dans un processus où le cahier des charges de l'audit a été déterminé, où les choses sont en train de se faire normalement. C'est vous qui avez demandé que le Grand Théâtre puisse conduire l'audit, Monsieur Froidevaux, souvenez-vous-en! Je n'étais pas d'accord, parce que je considérais que c'était au Conseil administratif de gérer l'audit. Vous avez voulu qu'il soit ouvert au conseil de fondation et les choses se passent donc comme vous l'avez demandé!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, certains rappels me paraissent nécessaires. Quand je suis arrivé à la tête du département des affaires culturelles, la première bataille a été de trouver un million, à payer par la Ville, pour sauver le ballet du Grand Théâtre. Ensuite, il a fallu trouver un demi-million supplémentaire auprès des communes genevoises. Avec mes collègues, nous avons obtenu ce demi-million. Puis est arrivée l'affaire des

tapissiers-accessoiristes, à propos de laquelle on a demandé à la Ville de faire une enquête administrative, puis une deuxième, que la Ville a faites et payées. A l'arrivée, on nous a dit que certaines personnes ne pouvaient rester et que la Ville devait s'occuper de les déplacer. Bon prince et bien qu'un peu hésitante, la Ville a décidé, pour la paix des ménages, de déplacer trois personnes sur quatre. Aujourd'hui, je ne suis plus convaincu que c'était la solution, mais je l'étais à l'époque...

Ensuite arrivent les pétitionnaires qui demandent à la Ville d'intervenir. Ils me le demandent à moi: la pétition est adressée à M. Blanchard et à moi-même. Nous allons donc écouter les pétitionnaires, qui pleurent, qui expriment une souffrance authentique. Et c'est la Ville qui est saisie! Puis on dit qu'il faut un audit. Qui paie? C'est la Ville, et je présente à votre Conseil une demande de crédit. Puis M. Blanchard demande le départ de M. Soragni – ce n'est pas la Ville, Monsieur Lathion, c'est M. Blanchard qui a demandé son départ – et la Ville doit lui trouver une place.

A chaque fois, la Ville est appelée au secours, quand il y a un problème. Et lorsqu'elle émet la moindre réserve au sein du bureau du conseil de fondation, on lui demande de quoi elle se mêle! C'est dire que nous sommes quand même dans un cas de figure assez exceptionnel...

En l'occurrence, nous ne donnons pas 53 millions de francs au Grand Théâtre, mais 35 millions, plus 9 millions environ pour les services de l'Orchestre de la Suisse romande. La subvention municipale au Grand Théâtre se monte donc à 44 millions environ. D'autre part, le Grand Théâtre a ses propres recettes, mais il faudra me dire, Madame Kraft-Babel, quels sont les privés qui versent 3,5 millions de francs. Je ne connais personne qui verse ce montant. La Fondation Wilsdorf donne 1 million, le Cercle du Grand Théâtre récolte quelques centaines de milliers de francs et la Fondation Safra alloue, sauf erreur, 350 000 francs. Si vous trouvez des dons privés atteignant 3,5 millions de francs dans le budget du Grand Théâtre, vous me le signalerez, cela m'intéresse...

Pour revenir à la situation d'aujourd'hui, on demande à la Ville d'être présente, de payer, de tout assumer, mais surtout de ne rien dire! Mesdames et Messieurs, j'aimerais bien vous entendre sur ce qui va se passer, à l'arrivée, quand les conclusions de l'audit seront rendues. Qui va gérer la situation? S'il faut déplacer, licencier, qui va le faire? Est-ce le conseil de fondation? Est-ce ce dernier qui va s'occuper des procédures au Tribunal administratif? Monsieur Froidevaux, vous savez très bien qu'il ne le fera jamais! C'est la Ville qui s'occupera de licencier éventuellement tel chef de service, telle personne qui aura posé problème. De même pour le contrat de M. Soragni: dans une année et demie, qui devra attribuer un salaire à M. Soragni? Ce n'est pas la fondation, c'est la Ville de Genève! Toutes ces affaires-là, c'est la Ville de Genève qui devra s'en occuper... (*Remar-*

que.) Si elle le veut bien, certes, mais vous savez que la Ville, heureusement, est magnanime et traite bien les gens...

Il faut souligner que le Grand Théâtre est un cas particulier. Comparer la Fondation du Grand Théâtre à une autre fondation est absurde, puisque c'est le seul cas de figure où 140 employés de la Ville sont mis au service d'une fondation. Je vous accorde volontiers que ce système est aujourd'hui absurde. A une époque, il a peut-être fonctionné, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. A terme, il faudra de toute façon revoir l'organigramme, décider qui doit être fonctionnaire, qui ne l'est pas, s'il faut municipaliser... Très vite, nous devons en tout cas définir qui dirige les fonctionnaires.

J'en viens à la présente motion, Monsieur Froidevaux, qui demande clairement qu'on foute la paix au conseil de fondation! Car c'est bien ce qu'elle demande: que nous laissons le conseil de fondation travailler. Mais nous l'avons laissé travailler, d'abord avec M. Ferrazino, puis avec M. Muller. Nous ne l'avons jamais empêché de travailler. Vous imaginez bien que la Ville n'a pas été sur place pour faire souffrir les gens! Je suis bien dans mon département, je n'en sors pas pour aller faire souffrir les gens au Grand Théâtre...

Je vous accorde une chose, Madame Kraft-Babel, et je l'ai dit dans les journaux: j'ai une immense admiration pour le travail artistique de M. Blanchard, et je ne cesse de le dire partout, à l'intérieur du conseil de fondation et à l'extérieur. Jusqu'à récemment d'ailleurs, j'ai défendu, dans les commissions et partout, la direction du Grand Théâtre, M. Blanchard aussi bien que M. de Preux et le bureau du conseil de fondation. Je les ai toujours défendus et c'est suite aux démissions que, pour la première fois, je commence à me poser des questions.

Vous me reprochez de ne pas laisser l'audit se faire tranquillement. Mais enfin, qui annonce sa démission? Est-ce moi? Non, c'est M. de Preux, qui annonce en même temps celle de M. Roth. Qui a demandé le déplacement de M. Soragni en plein audit? Ce n'est pas la Ville de Genève. Nous, nous n'avons pas bougé! Les seules fois où je m'exprime, c'est pour défendre le Grand Théâtre ou jouer le pompier! En l'occurrence, j'ai défendu M. Soragni parce qu'il avait été dit, à la radio, que celui-ci aurait été lié à des irrégularités financières. Dans un tel cas, ma responsabilité d'être humain et de magistrat, c'est de dire que c'est un mensonge. M. Soragni n'a jamais, au grand jamais, été mis en cause pour de quelconques malversations, il est parfaitement honnête et probe. J'ai trouvé normal de le dire, parce qu'il avait été accusé de manière extrêmement grave et parfaitement injuste. Et je l'ai défendu parce que personne ne l'a fait. C'est la Ville qui a dû défendre M. Soragni, qui par ailleurs – je le reconnais – rencontrait des problèmes du point de vue des ressources humaines.

Mesdames et Messieurs, attendons les résultats de l'audit – je ne les connais pas, rassurez-vous, les auditeurs m'ont simplement interviewé comme les autres.

Mais cela m'étonnerait que les auditeurs disent que tout va très bien, car dans ce cas il n'y aurait pas eu 70 personnes exprimant leur souffrance, les larmes aux yeux. Et s'il est vrai que tout va très bien du point de vue artistique, c'est que les gens restent loyaux malgré leur souffrance, qu'ils travaillent bien et montent de beaux spectacles. Je le reconnais, je trouve cela magnifique et je les admire.

Quand je me rends au Grand Théâtre, les gens me disent qu'ils sont confiants pour l'avenir. Ils ont confiance dans le fait qu'on va leur rendre leur dignité, en quelque sorte, qu'on va leur rendre les moyens de travailler dignement au Grand Théâtre. Je ne veux pas dire qu'il sont tous traités de façon indigne: il y a des gens très bien traités, d'autres moins. Je ne veux pas dire que M. Blanchard les traite mal, je n'accuse personne. Je dis simplement qu'il y a un problème et que l'audit dira qui est responsable. Peut-être n'est-ce pas le directeur général, peut-être est-ce les cadres intermédiaires, auquel cas nous trancherons... Je n'accuse personne. Mais le fait est que, si jamais l'audit met en cause la direction ou le bureau du conseil de fondation, nous devons faire le ménage. Le Conseil administratif a reçu les membres du bureau, Monsieur Froidevaux, et il les a écoutés, mais il n'a pas été tout à fait convaincu. Et depuis il attend... Nous sommes tous en train d'attendre, mais cela ne va plus durer longtemps, trois ou quatre semaines au plus.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, expliquez-moi en quoi c'est le département ou la Ville qui fait du foin! A chaque fois, cela vient d'ailleurs. Vous avez parlé de fuites, mais dites-moi quel serait mon intérêt à susciter une fuite par le biais de la commission des finances, dans laquelle j'ai simplement indiqué le délai de congé du directeur général, parce qu'on me posait la question – vous pouvez vérifier le procès-verbal. On m'a demandé quel était le délai de congé pour M. Soragni, et j'ai répondu qu'il était d'une année, de juin à juin. Puis, on m'a demandé celui de M. Blanchard et j'ai répondu qu'il était de deux ans. J'ai répondu puisque leurs contrats sont des contrats Ville de Genève. Et voilà que le *Matin* en fait une affaire, en sortant cette réponse du contexte du procès-verbal et en déduisant que M. Blanchard est sur la sellette! Non, il n'est pas sur la sellette: j'ai simplement répondu à une question sur le délai de congé, comme on pourrait me le demander pour n'importe quel fonctionnaire. Mesdames et Messieurs, j'ai répondu à vos questions, de même que je vous ai tenus informés régulièrement.

Pour conclure, je réaffirme que je défends le Grand Théâtre, comme je l'ai toujours défendu. Je défends les employés et je suis prêt, demain, à défendre la direction jusqu'au bout si l'audit lui donne raison. J'affirme aujourd'hui que, quelles que soient les conclusions de l'audit, le travail de M. Blanchard sur le plan artistique est remarquable. Je l'ai dit et je le répète!

De même, s'agissant de M. de Preux, ce n'est pas moi qui ai cherché la bagarre. Il a annoncé sa démission dans la presse, sans qu'aucun d'entre nous ait été mis au courant. Et, le pire, Madame Kraft-Babel, c'est que demain M. de Preux va

nous donner les raisons pour lesquelles il démissionne – il démissionne d’ailleurs pour fin août et non pour tout de suite – mais la page du *Temps* est déjà prête, il a déjà donné l’interview! La page du *Temps* est montée pour après-demain, alors qu’il ne sait pas comment nous allons réagir ni ce que nous allons dire. Le fait est que, dans son obstination, il est tellement convaincu que nous voulons sa peau, que pour lui c’est déjà fait! Et vous osez dire que c’est nous qui cherchons des problèmes? Mais arrêtez, je vous en prie! (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Roberto Brogini, président.)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il n’est pas d’usage qu’un conseiller administratif qui n’est pas en charge du dossier prenne la parole. Mais il est de mon devoir aujourd’hui de vous dire quelques mots. J’aimerais m’adresser en particulier – Monsieur le président, vous transmettez – à M^{me} Gaillard-Iungmann, conseillère municipale du groupe SolidaritéS et Indépendants. En effet, Madame Gaillard-Iungmann, vous manquez légèrement de loyauté, ou vous avez peut-être été atteinte d’amnésie, entre votre première et votre deuxième intervention. Si j’ai demandé la parole, c’est précisément parce que vous avez critiqué d’une manière totalement inacceptable le conseil de fondation, respectivement son bureau, en disant qu’il était incapable de gérer les affaires. Ensuite, vous avez un peu édulcoré votre propos, parce que vous avez senti qu’il avait provoqué une certaine animosité. Je voulais donc le relever.

Je suis d’accord avec M. Froidevaux: le fait que M. Patrice Mugny et moi-même siégeons au conseil de fondation, respectivement au bureau, et qu’en plus, au titre de conseillers administratifs, nous ayons la casquette de l’autorité de surveillance, pose un problème. Il est vrai que c’est assez particulier, mais, si on voulait changer les choses, il faudrait modifier les statuts, c’est-à-dire passer devant ce Conseil municipal, puis devant le Grand Conseil...

Madame Gaillard-Iungmann, je me tourne vers vous: ce que vous faites est triste! C’est triste parce que vous instrumentalisez la crise du Grand Théâtre par le biais politique. Ici, je voudrais vous rappeler un événement auquel vous avez participé. Il y a quelques mois, nous avons eu quelques problèmes avec la convention collective des chœurs du Grand Théâtre. Vous souvenez-vous, Madame, qui était au front pour semer la zizanie? Voulez-vous que je vous le rappelle? Vous étiez là, avec votre collègue syndicaliste M. Pagani, que je respecte en tant qu’individu et sur le plan politique, mais que je respecte un peu moins s’agissant de la manière dont il a essayé d’instrumentaliser les choses dans cette affaire. Nous avons réussi à régler le problème, non pas grâce à vous, mais par une bonne discussion, franche et loyale, entre les autorités, ceux que vous appelez, de manière pudique, la hiérarchie du Grand Théâtre, et les choristes!

Mesdames et Messieurs, un drame a eu lieu, le suicide d'un employé du Grand Théâtre, qui nous a tous choqués, peiné... Quand une personne se suicide, c'est que les choses ne vont pas bien, et vous avez raison de le dénoncer. Mais il faut aussi dire que Patrice Mugny et moi-même n'étions pas aux affaires quand les problèmes ont commencé avec cette personne. La direction du Grand Théâtre, le bureau et le conseil de fondation ont sans doute pris les choses en mains à l'époque – nous n'y étions pas, ni Patrice Mugny, ni moi-même. Malheureusement il y a parfois des cas qui débouchent sur la mort, c'est dramatique et j'en conviens. Mais instrumentaliser le personnel du Grand Théâtre, suite à un suicide, permettez-moi de vous dire – Madame Gaillard-Iungmann, vous pouvez bien sourire et ricaner! – que c'est tout à fait contraire à l'éthique élémentaire!

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). C'est vous qui en parlez, ce n'est pas moi!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Laissez-moi terminer! Mesdames et Messieurs, j'ai toujours été d'avis qu'il fallait discuter avec les syndicats, avec les commissions du personnel, et je persiste. Mais encore faut-il rester dans un cadre de loyauté, un cadre réglementaire, ce qui n'est pas tout à fait le cas dans ces affaires du Grand Théâtre.

Maintenant, j'aimerais dire, pour bien clarifier les choses, que je n'ai pas de conflit avec Patrice Mugny. Nous avons parfois des philosophies politiques différentes... (*Remarque.*) Sur cet objet, je ne tiens peut-être pas le même discours, mais je n'ai pas de conflit personnel avec Patrice Mugny! Et si nous avons une philosophie politique différente, c'est justement ce qui fait la richesse du Conseil administratif. Nous avons des débats d'idées, mais pendant ces douze ans j'ai été collégial – cela m'a même été reproché... Je répète donc que je n'ai pas de conflit avec Patrice Mugny, et c'est tant mieux!

Madame Gaillard-Iungmann – vous transmettez, Monsieur le président! – vous n'aimez pas le Grand Théâtre, vous nous l'avez souvent dit... (*Exclamations.*) Pour vous, il représente la culture bourgeoise... (*Protestations, huées.*)

Le président. Monsieur le conseiller administratif, je vous prie de poursuivre sans faire monter la sauce!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Pour ma part, je n'ai pas cette appréciation négative de la culture alternative, par exemple, mais c'est probablement dû à ma grande ouverture d'esprit...

En l'occurrence, que reproche-t-on à la présidence du Grand Théâtre, au bureau du conseil de fondation? D'être parfois un peu directif, d'avoir un sens de la hiérarchie? Mais je crois que c'est normal, dans une institution de plus de 300 personnes. Il faut de temps en temps donner des impulsions et c'est le rôle du conseil de fondation. Ici, j'aimerais rappeler à M^{me} Gaillard-Iungmann que, depuis plus de quarante ans, sa fraction politique est représentée au sein du conseil de fondation, et actuellement fort bien représentée par M^{me} Marie-France Spielmann. Vous faites fort bien le relais, Madame Spielmann, entre votre groupe et la direction du Grand Théâtre et son conseil de fondation. Je n'ai jamais senti la moindre acrimonie, la moindre animosité entre ceux que vous représentez politiquement, Madame, et le Grand Théâtre et sa fondation. Je souhaiterais donc que cela continue ainsi.

Dans cette affaire, je regrette qu'on fasse de la politique politicienne, alors que nous vivons une vraie crise. Car il y a une certaine désespérance au Grand Théâtre, Patrice Mugny l'a dit et j'en conviens. Quand 70 personnes déposent leur signature sur une pétition, c'est qu'il y a un problème, on ne peut l'occulter. Mais nous avons pris des mesures, nous avons demandé des audits, dont vous avez voté le financement.

Demain, nous allons certes avoir une séance difficile, Mesdames et Messieurs les représentants au conseil de fondation. Mais j'espère qu'à la fin de cette séance nous aurons réglé un certain nombre de problèmes. La déstabilisation du Grand Théâtre est mauvaise pour l'institution, pour le rayonnement de Genève, pour la région... Dans un mois, le résultat des audits sera connu et nous aurons alors certainement de quoi discuter. Nous verrons s'il faut régler le curseur différemment, quelles sont les options stratégiques à prendre pour la fondation... Pour ma part, jusqu'au 31 mai, je suis conseiller administratif et, à ce titre, membre du bureau de la Fondation du Grand Théâtre: j'assumerai mes responsabilités à la fois comme membre de l'organe de surveillance de la fondation et comme membre du bureau de ladite fondation!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Lorsque j'entends M. Mugny nous dire qu'il ne sait pas ce que M. de Preux, président de la fondation, va déclarer demain dans les journaux, cela m'attriste profondément. En effet, il nous semble que, lorsqu'on gère un bateau pareil, une institution qui vaut plus de 50 millions, le climat de confiance entre le président de la fondation et le magistrat en charge des affaires culturelles devrait être assuré. S'il y avait eu un climat de confiance, les gens seraient restés en place. Or ils démissionnent – ou ont été démissionnés, peu importe – et il ne reste plus qu'un directeur à la tête de ce grand bâtiment. Il faut soutenir ce directeur, et nous sommes rassurés de voir le magistrat le faire, mais nous espérons en tout cas que l'audit clarifiera complètement la situation.

En attendant, nous souhaitons que les personnes en charge de cet audit puissent faire leur travail dans les meilleures conditions, sans interférence aucune.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'interviens ensuite de la détermination de M. Mugny. Je peux comprendre que ce dernier se défende, je dirai même qu'il s'est bien défendu et qu'il y a mis la vigueur qu'on attend d'un conseiller administratif. Mais je ne peux supporter qu'il accuse M. de Preux de déloyauté. D'abord, parce que M. de Preux s'est engagé sans compter pour le Grand Théâtre, qu'il s'est engagé bénévolement, ce qui n'est pas le cas de l'essentiel des membres du bureau, et en particulier de M. Mugny qui, dans sa fonction de conseiller administratif, est bien rémunéré. M. de Preux, quant à lui, pour une tâche qui doit occuper largement plus de 50% de son temps, n'a aucune rémunération. Déjà à cet égard, les propos de M. Mugny constituent une blessure. Mais c'est également une blessure, parce que M. de Preux est aussi «M. le bâtonnier de Preux». Tout le monde n'est pas bâtonnier et on ne peut accuser un bâtonnier de déloyauté, c'est là une interdiction absolue! S'il a été désigné par le conseil de l'ordre à la fonction de bâtonnier, c'est précisément parce qu'il n'y avait pas le moindre doute à cet égard, et il n'y a toujours pas le moindre doute. Quand un conseiller administratif accuse un bâtonnier de déloyauté, c'est l'ensemble de l'ordre qui est en cause, c'est l'ensemble de la fonction qui est humiliée. Ce n'est pas acceptable, Monsieur Mugny, vous ne pouvez pas procéder de la sorte!

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Je voudrais répondre au magistrat. Je dois dire, Monsieur Muller, que vous êtes à côté de la plaque, et à plus d'un titre! Pour ce qui concerne mon intervention, soit vous n'avez pas tout entendu, soit vous avez compris de travers. Vous faites référence à un suicide: je n'y ai pas fait référence, je n'ai parlé que de la souffrance de nombreux employés. Vous parlez de la démolition en règle d'une institution au nom d'un prétendu rejet de la culture bourgeoise qui serait le nôtre: je n'ai jamais prononcé ce mot, vous faites erreur. Ne me prêtez pas de mauvaises intentions! En réalité, vous me faites beaucoup d'honneur, parce qu'on n'a pas l'habitude dans ce Conseil, me semble-t-il, de tuer les messagers, en l'occurrence les messagères, sous le prétexte qu'elles feraient de la politique! C'est tout de même un comble!

Votre intervention m'incite à faire brièvement l'historique de ma démarche. Pourquoi cette affaire du Grand Théâtre m'a-t-elle, en effet, tenu particulièrement à cœur? Pourquoi suis-je intervenue autant de fois que je l'ai pu, ici? C'est à cause, ou plutôt grâce à ces deux femmes qui avaient été déplacées, tout au début. C'est sous cet angle-là que je me suis intéressée au Grand Théâtre – beaucoup plus que sous l'angle d'une institution qui serait l'incarnation de la «culture bourgeoise», car je n'ai pas d'a priori à cet égard.

Il se trouve que j'ai eu l'occasion de rencontrer ces deux femmes et que j'ai été réellement et profondément indignée par la façon dont elles avaient été traitées. Indignée parce que la justice leur avait été refusée. Indignée parce que de victimes elles s'étaient retrouvées accusées, puis déplacées hors d'une institution à laquelle elles avaient consacré toute leur vie, à laquelle elles continuent de démontrer leur attachement, en n'ayant de cesse de vouloir y retourner malgré tout ce qui s'est passé. Alors, si par elles et par elles uniquement on a vu toutes ces réactions en chaîne, jusqu'aux démissions et aux effets de manche des grands directeurs et des grands présidents de la grande fondation, pour ma part je dis tant mieux! Et à aucun moment je ne peux renier mes prises de positions à ce sujet.

Maintenant, lorsque vous dites qu'il faut laisser l'audit se faire, qu'il ne faut pas prendre le Grand Théâtre en otage, je vous rappelle, Monsieur Muller, que cette motion urgente a été déposée par votre propre parti. Pour notre part, nous avons toujours dit que nous ne voulions plus en discuter jusqu'aux conclusions de l'audit. Nous avons même, pour ce qui est d'A gauche toute!, refusé l'urgence de la motion tout à l'heure. Nous avons expliqué que ce n'était pas la peine de recommencer à traiter des objets urgents sur le Grand Théâtre et qu'il convenait d'attendre les résultats de l'audit, dans quelques semaines. Or, c'est vous qui nous prenez violemment à partie, qui nous accusez de vouloir prendre le Grand Théâtre en otage. En l'occurrence, ce n'est pas du tout le cas, cela ne l'a jamais été.

Quant aux chœurs du Grand Théâtre que vous avez évoqués, je veux bien croire que certaines personnes aient trouvé déplaisantes les interventions des syndicats pour défendre les chœurs du Grand Théâtre. Mais je ne suis pas sûre que les employés aient été du même avis! (*Applaudissements.*)

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Monsieur le président, vous transmettez à M. Pierre Muller que je l'ai très souvent entendu tenir des discours plus éthiquement corrects, plus intéressants que ce soir... En effet, dans son intervention, c'est lui qui instrumentalise cette affaire, qui politise le débat, simplement pour attaquer ma collègue Catherine Gaillard-Iungmann. C'est M. Muller qui déforme les propos de ma collègue et qui tient même des propos diffamatoires quant à son appréciation du travail qui se fait au Grand Théâtre. Je répéterai ce que M^{me} Gaillard-Iungmann a très bien dit tout à l'heure: ce n'est pas nous qui sommes à l'origine du débat ce soir, ce n'est pas nous qui remettons la soupe sur le feu! Nous attendions bien patiemment les résultats de l'audit et c'est le Parti libéral qui, avec sa motion, nous oblige à prendre la parole sur cet objet.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Quant à nous, nous n'avons rien dit ce soir, nous avons écouté... S'agissant des problèmes au Grand Théâtre, il y a tous

ceux qui ont été évoqués, et tous ceux qui surgiront quand les résultats de l'audit seront connus, parce qu'il y a sans doute encore bien d'autres problèmes au Grand Théâtre. Pour notre part, nous accepterons la motion urgente de l'Entente, qui demande notamment «de tout mettre en œuvre pour que l'audit s'achève sereinement dans le respect des procédures en place». En l'occurrence, j'espère que l'audit s'achèvera beaucoup plus sereinement que cette soirée. Le débat, ce soir, était tout sauf serein...

La deuxième invite demande de «ne prendre aucune mesure de nature à en anticiper les conclusions»: on peut dire que ce soir on a fait tout le contraire! (*Exclamations.*)

Pour ce qui est d'agir «en application de l'article 10 des statuts, qui stipule que «le conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation», et conformément au règlement intérieur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève», c'est la moindre des choses! Nous allons donc soutenir cette motion, mais je dénonce la politique politicienne qui ne visait pas ce soir à défendre le Grand Théâtre, mais bien à défendre le grand théâtre politique des élus qui essaient de briguer de nouveaux mandats! (*Bravos.*)

Le président. Nous passons au vote de l'amendement de M^{me} Salerno visant à ajouter une quatrième invite que je vous relis: «exercer avec rigueur toutes les prérogatives liées à son rôle d'autorité de surveillance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève que lui confèrent les articles 5 et 1 des statuts du Grand Théâtre de Genève et à intervenir chaque fois qu'il le juge nécessaire».

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Salerno est accepté par 34 oui contre 24 non (1 abstention).

Le président. Conformément à la demande de M^{me} Perler-Isaaz, tout à l'heure, le bureau a décidé de procéder au vote de la motion invite par invite.

Mise aux voix, la première invite est acceptée sans opposition (57 oui et 1 abstention).

Mise aux voix, la deuxième invite est acceptée sans opposition (55 oui et 1 abstention).

Mise aux voix, la troisième invite est acceptée sans opposition (47 oui et 11 abstentions).

Le président. La quatrième invite se confondant avec l'amendement qui vient d'être accepté, nous ne la revotons pas. Je fais voter la motion dans son ensemble.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (55 oui et 3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre pour que l’audit s’achève sereinement dans le respect des procédures en place;
- ne prendre aucune mesure de nature à en anticiper les conclusions;
- agir en application de l’article 10 des statuts, qui stipule que «le conseil de fondation est l’organe suprême de la fondation» et conformément au règlement intérieur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève;
- exercer avec rigueur toutes les prérogatives liées à son rôle d’autorité de surveillance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève que lui confèrent les articles 5 et 1 des statuts du Grand Théâtre de Genève et à intervenir chaque fois qu’il le juge nécessaire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 7 avril 2004, sur la pétition intitulée: «Pour l’installation de caissettes à journaux gratuits sur les trottoirs» (P-79)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-79 au Conseil administratif et lui demande de lui expliquer quelle est sa pratique usuelle en matière d’autorisation d’installation de caissettes à journaux sur les trottoirs de la ville.

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport, 5554.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il convient de relever à titre liminaire que, parallèlement à sa démarche auprès du Conseil municipal, Emporium Media Sàrl avait recouru contre la dernière décision du Service des agents de ville et du domaine public de refuser d'autoriser la société à installer des caissettes sur le domaine public. Un arrêt du Tribunal administratif du 13 janvier 2004 a admis le recours d'Emporium Media Sàrl et renvoyé la cause à la Ville de Genève pour une nouvelle décision d'acceptation d'installation des caissettes à journaux du journal d'Emporium.

Pour des motifs inconnus, Emporium Media Sàrl a toutefois renoncé à son projet. Cette société a par ailleurs été ultérieurement dissoute en juin 2005.

La lettre-pétition d'Emporium Media Sàrl posait néanmoins une question de principe quant à la pratique de la Ville de Genève en matière de caissettes à journaux, qui mérite une réponse (c'est d'ailleurs le sens du renvoi de cette lettre au Conseil administratif par le Conseil municipal). Dans l'intervalle, cette problématique a fait l'objet d'une étude approfondie au sein des services de la Ville, qui a débouché, comme on le verra, sur un projet concret, actuellement en voie de réalisation.

Dans le cadre de sa gestion du domaine public, la Ville de Genève prend en compte la défense de l'intérêt public, qui consiste notamment à garantir la libre circulation des piétons sur les trottoirs (dont c'est d'ailleurs la destination première), ainsi qu'à préserver l'environnement esthétique et les vues qui constituent une des richesses de notre ville.

Le Service des agents de ville et du domaine public est dès lors appelé à arbitrer une multitude de demandes, souvent légitimes, d'usage accru du domaine public présentées par les particuliers et singulièrement les commerçants.

Les empiétements que constituent les caissettes à journaux, concentrés de préférence sur les trottoirs passants, constituent souvent une gêne au déplacement des piétons et, de manière générale, présentent un aspect hétéroclite et négligé qui choque dans certains environnements, notamment au centre-ville.

Loin de contribuer, selon les buts visés par le règlement cantonal concernant l'utilisation du domaine public, à l'animation du domaine public, les caissettes à journaux constituent souvent une occupation «morte» du domaine public, notamment lorsqu'il s'agit de publications hebdomadaires, voire mensuelles.

Depuis plusieurs années le Service des agents de ville et du domaine public a dès lors établi des distinctions entre les publications, en tenant compte de leur périodicité ainsi que de leur contenu (journaux d'information ou publications à but uniquement commercial), la préférence étant accordée aux quotidiens d'information. Cette hiérarchie correspond à celle prônée notamment par le Tri-

bunal fédéral, selon lequel on doit davantage s'accommoder d'une entrave à l'usage commun ou à d'autres intérêts publics si celle-ci résulte de l'exercice des libertés idéales plutôt que d'autres activités.

Ces critères n'ont pas été remis en question par le Tribunal administratif, qui a toutefois donné raison à la société Emporium, en constatant, au vu de certaines situations anciennes touchant notamment des journaux de quartier ou d'annonces, que la pratique du service pouvait souffrir des exceptions et que, dès lors, un refus était contraire à l'égalité de traitement.

A la suite de cette jurisprudence, le Service des agents de ville et du domaine public a tout d'abord procédé à un inventaire, avec localisation cartographique, des quelque 1160 caissettes à journaux installées sur le domaine public de la Ville de Genève, auxquelles il convient maintenant d'ajouter les quotidiens gratuits.

Afin de mettre un terme à la situation insatisfaisante régnant actuellement en la matière, la Ville de Genève a ensuite décidé de changer sa manière de gérer ce type d'empiètement sur le domaine public, en prenant elle-même en main leur implantation, tout cela en concertation avec les éditeurs de journaux. Dans ce but, les décisions suivantes ont été prises:

- diminution du nombre de caissettes à journaux (payants ou gratuits) installés sur le domaine public de la Ville de Genève;
- élaboration d'un modèle unique mais modulable de caissettes à journaux, pouvant être utilisé aussi bien par les journaux gratuits que payants. Le coût de ces caissettes est assumé par les éditeurs, les supports et travaux de génie civil étant, eux, pris en charge par la Ville;
- détermination des emplacements sur lesquels pourront être installées les caissettes à journaux unifiées;
- élaboration d'un règlement interne formalisant les critères objectifs d'attribution des caissettes à journaux unifiées entre les différents types de publications, en donnant la préférence aux quotidiens d'information;
- application d'une taxation au mètre carré pour l'installation de caissettes, conformément au règlement sur le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public.

La Ville de Genève, en collaboration avec l'Ecole d'arts appliqués a mis sur pied un concours, dont le jury était composé de représentants de l'école, de la Ville, ainsi que de différents éditeurs de journaux gratuits ou payants (*Edipresse*, *GHI* et *Le Courrier*).

Le concours a abouti au choix d'un modèle constitué d'une barre de soutien de dimensions variables, accueillant une ou plusieurs caissettes métalliques

sobres et fonctionnelles, utilisables pour des journaux gratuits ou payants, ainsi qu'un bac de récupération de journaux usagés.

Les premières caissettes à journaux unifiées devraient être mises en place à titre d'essai dès janvier 2007.

Par ailleurs, le projet de la Ville de Genève a suscité un grand intérêt dans plusieurs communes du canton (Carouge, Lancy, Vernier et Meyrin), ainsi que dans de nombreuses villes de Suisse romande confrontées au même problème (Lausanne, Vevey, Morges, Renens, etc.). Le modèle de caissettes à journaux sur le domaine public élaboré à l'initiative de la Ville de Genève est donc en voie d'être adopté par plusieurs villes de Suisse romande.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 16 octobre 2006, sur les pétitions intitulées:

- «Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année» (P-158)¹;
- «Ouverture à l'année du Restaurant des Bastions» (P-165)².

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie les pétitions P-158 et P-165 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces deux pétitions ont été lancées pour demander l'ouverture à l'année du Restaurant des Bastions.

Le développement de l'activité de restauration réalisé par l'exploitant actuel s'est avéré une réussite.

¹ Rapport, 2228.

² Rapport, 2228.

Dès lors, l'idée d'effectuer des travaux de fermeture du volume du kiosque a émergé et la motion M-558 «Sauvons le kiosque des Bastions» a été acceptée le 9 novembre 2005.

Dans sa réponse du 19 décembre 2005, le Conseil administratif s'est déclaré favorable à une exploitation annuelle du Restaurant des Bastions, sous réserve que l'exploitant prenne à sa charge le financement des travaux et obtienne les autorisations cantonales nécessaires.

La Ville de Genève ne pouvant assurer le financement des travaux, l'exploitant a proposé d'assumer lui-même le coût de la fermeture pour autant que son contrat soit prolongé de sorte qu'il puisse amortir son investissement.

Les autorisations nécessaires ayant été obtenues, un contrat de bail commercial a été conclu entre la Ville et l'exploitant en novembre 2006. L'accord prévoit des modalités permettant l'amortissement de l'investissement d'ici à l'échéance du contrat.

Les travaux liés à la fermeture du kiosque sont en cours de réalisation et devraient être terminés au début du printemps 2007.

En conséquence, l'exploitation hivernale sera déjà assurée cette année conformément à la volonté des pétitionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 septembre 2000 de M^{me} Isabel Nerny, intitulée: «Combien coûte l'entretien du bord des pelouses et est-ce vraiment indispensable?» (QE-36)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

On a pu voir durant l'été des employés munis d'appareils, genre longs ciseaux, égaliser à longueur de journées le bord du gazon du parc des Bastions. Ledit

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 1418.

gazon dépassait, à certains endroits, de 2 à 3 cm la bordure. Cet outillage spécialisé et ce travail sont-ils vraiment indispensables et combien cela coûte-t-il?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du service concerné, précise que l'entretien des bords de pelouses se fait en même temps que les tontes des gazons. Il n'y a pas de dissociation financière possible.

Cet entretien des bords est indispensable dans les parcs à vocation horticole afin que la limite soit nette entre le gazon et le bitume.

Le Services des espaces verts et de l'environnement entrant dans une démarche de gestion différenciée, cette pratique n'aura plus lieu d'être dans les parcs en gestion extensive.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Manuel Tornare

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 mai 2001 de M. Jean-Pascal Perler, intitulée: «Parc au-dessus du Théâtre Am Stram Gram» (QE-52)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Ayant constaté qu'un cabanon a été placé dans le parc situé au-dessus du Théâtre Am Stram Gram, rue de la Clairière aux Eaux-Vives, j'aimerais connaître la position du Conseil administratif quant à l'avenir de ce petit parc destiné au public.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du service concerné, précise que le parc de Frontenex est un jardin entre-

¹ «Mémorial 158^e année»: Annonce, 5216.

tenu régulièrement par le Service des espaces verts et de l'environnement. Son aménagement est simple. Il correspond à un espace de quartier.

Afin de le préserver du vandalisme, le site est clôturé et fermé pendant la nuit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2001 de M. Roman Juon, intitulée: «Bassin du Mur des réformateurs: la sécurité est-elle suffisante?» (QE-60)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les buissons qui devaient faire office de barrière pour empêcher les petits enfants de tomber dans le bassin ne sont pas continus, il y a de nombreuses ouvertures. Je rappelle qu'il y a plusieurs années une enfant a été repêchée de justesse des eaux du bassin. Même s'il n'y a pas d'eau, la profondeur est telle que les normes de sécurité ne sont pas respectées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du service concerné, précise que le Service des espaces verts et de l'environnement a procédé à la réfection de la haie à l'aide de buissons épineux afin d'améliorer la sécurité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 478.

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 mars 2005 de M. Vincent Schaller: «Prix de pension des crèches pour les indépendants» (QE-184)¹.*TEXTE DE LA QUESTION*

La présente question écrite porte sur le calcul des prix de pension dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et, en particulier, sur les règles applicables pour la fixation du revenu déterminant des parents exerçant une activité lucrative indépendante.

De façon générale, le tarif appliqué dans ces institutions est pondéré selon le revenu des parents. Ainsi, pour les parents qui ne sont pas fonctionnaires internationaux, les prix de pension oscillent entre 9% et 12% du revenu déterminant.

Les responsables de chaque institution calculent les prix de pension. Pour fixer le revenu déterminant des parents, ces responsables d'institution doivent appliquer un document intitulé «Guide pratique pour l'application des tarifs des prix de pension dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève».

Bien entendu, la Ville de Genève se réserve le droit d'effectuer en tout temps le contrôle des tarifications.

Il convient de relever que le document précité, qui sert à déterminer les prix de pension pour les quelque 5000 enfants qui sont accueillis chaque semaine dans les crèches, a été établi, semble-t-il, par un fonctionnaire de la Ville, sans autre forme de contrôle démocratique.

Conformément à ce document, les règles applicables pour la fixation du revenu des parents sont les suivantes:

- pour les salariés, le revenu déterminant correspond de façon générale au salaire net tel qu'il ressort du certificat de salaire annuel, soit le salaire brut moins les charges sociales;
- pour les indépendants, le revenu déterminant correspond au chiffre d'affaires brut selon la dernière déclaration fiscale sous déduction des charges sociales et, dans une mesure limitée, des frais généraux.

Ainsi, ne sont notamment jamais admis en déduction les frais généraux suivants:

- les amortissements;
- les intérêts de dettes commerciales;
- les provisions;

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 5322.

- les abattements sur stocks;
- les frais de déplacement et de représentation;
- les honoraires d’avocat (comme précisé sur le site internet de la Ville).

La déductibilité des autres frais généraux doit être déterminée de cas en cas.

Il est important de préciser que toutes ces déductions sont, par ailleurs, admises comme entièrement justifiées par l’Administration fiscale cantonale, tant pour la fixation de l’impôt cantonal et communal que pour la fixation de l’impôt fédéral direct.

Compte tenu de ce qui précède, je souhaiterais obtenir des explications concernant le traitement sur mesure que la Ville de Genève semble appliquer aux indépendants en matière de prix de pension des crèches.

En particulier, je saurais gré au Conseil administratif de bien vouloir me fournir des explications convaincantes s’agissant de la non-déductibilité de chacun des postes mentionnés ci-dessus.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le «Guide pratique pour l’application des tarifs des prix de pension dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève» a été diffusé en juin 1995 auprès des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève.

Ce barème des prix de pension et son application ont été réalisés sous l’égide de la Commission consultative de la petite enfance (CCPE). Le contenu de ce document a été longuement étudié, débattu puis enfin avalisé par cette commission dont les membres sont nommés par le Conseil administratif.

Présidée par deux membres élus, la CCPE est constituée de commissaires représentant:

- la Ville de Genève (4 membres);
- les partis politiques représentés au Conseil municipal (1 représentant de chaque parti);
- la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (4 membres dont 1 parent);
- le Groupe parents petite enfance (2 membres);
- le Syndicat interprofessionnel des travailleurs et travailleuses (1 membre);
- le Syndicat des services publics (1 membre);
- l’Association des communes genevoises (1 membre).

La Délégation à la petite enfance assure le secrétariat.

Ainsi, le «Guide pratique pour l'application des tarifs des prix de pension dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève» résulte du travail d'une instance officielle et reconnue.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les tarifs pratiqués par la Ville de Genève ont été déterminés uniquement en fonction d'objectifs propres à la politique de la petite enfance.

Ces tarifs n'ont aucun lien avec des normes fiscales, cantonales ou fédérales. Les institutions demandent aux parents la présentation de documents fiscaux pour contrôler l'information servant au calcul du revenu déterminant.

Ainsi, il n'est pas pertinent de comparer le mode de calcul des tarifs de prestations fournies par des lieux d'accueil de la petite enfance subventionnés par la Ville de Genève et le mode de calcul des taxations cantonales ou fédérales.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 mai 2005 de M. Pierre Maudet, intitulée: «Pataugeoire du parc Bertrand: faudra-t-il attendre les «saintes glaces» pour voir l'eau jaillir?» (QE-189)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

De nombreuses familles ont été privées des joies rafraîchissantes que procure aux enfants la pataugeoire du parc Bertrand, lors du premier week-end où il a fait beau et chaud (1^{er} mai) cette année.

Comment se fait-il que cette pataugeoire n'ait pas été remplie d'eau pour ce week-end, alors qu'à l'inverse les poubelles du parc, elles, étaient bien remplies, voire débordaient?

¹ «Mémorial 162^e année»: Annonce, 6423.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du service concerné, précise que la plupart des pataugeoires sont vieillissantes et impliquent des réparations régulières tous les ans.

En fonction des budgets, de la disponibilité des entreprises et des conditions climatiques d'intervention, on peut constater des variations dans la mise en eau, mais le décalage est d'une semaine au maximum.

La pataugeoire du parc Bertrand a été mise en eau dès que la peinture a pu sécher.

Quant aux poubelles, le Service des espaces verts et de l'environnement a doublé ses interventions en 2006 en mandatant des entreprises privées à caractère social.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2006 de M. Simon Brandt, intitulée: «Baby-Plage: quid?» (QE-234)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Eu égard à la forte fréquentation de Baby-Plage, le Conseil administratif envisage-t-il d'engager un maître nageur pour prévenir de possibles noyades ou accidents?

Juridiquement, la responsabilité de Baby-Plage relève-t-elle de la Ville ou du Canton? Sous quelle responsabilité nagent les baigneurs?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Baby-Plage est un bain public non gardé. Situé sur le domaine public cantonal, il dépend juridiquement du Canton.

¹ Annoncée, 1428.

Son statut est régi par le règlement du Conseil d'Etat sur les bains publics (F 3 30.03). Celui-ci stipule en son article 1, alinéa 2, que la baignade est autorisée aux enfants jusqu'à 10 ans et restreint l'accès à cet espace aux seuls adultes accompagnant des enfants.

Dans la mesure où la baignade est interdite en dehors du périmètre spécialement réservé à cet effet par des barrières et limitée aux enfants de moins de 11 ans sous la stricte surveillance d'un adulte, la présence d'un maître nageur ne se justifie pas. Le Conseil administratif n'entend, par conséquent, pas engager de gardien de bains.

A noter que le Conseil administratif a entrepris récemment des démarches auprès du Conseil d'Etat pour faire modifier le règlement F 3 30.03, dont les restrictions relatives à Baby-Plage sont devenues obsolètes et ne correspondent plus à la destination effective de cette plage. Une lettre a été adressée en 2004 au Conseil d'Etat pour demander l'ouverture de Baby-Plage aux baigneurs de tout âge, lettre qui a reçu, sur le principe, un accueil favorable du Canton.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

14. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposées les motions suivantes:

- M-671 de *M. Roman Juon* et *M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio*: «Pour une présentation permanente et publique de la maquette de la ville de Genève»;
- M-672 de *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Roman Juon*: «Construction d'un *bowling* pour la pratique des sports de rue à roulettes».

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-254 de *M. Simon Brandt*: «Quels critères pour les achats de véhicules de service?»;
- QE-255 de *M. Thierry Piguet*: «Genève-Servette Hockey Club: que de faveurs!»;
- QE-256 de *M. Roman Juon*: «Les chalets dans les parcs sont aussi des objets de mobilier urbain»;
- QE-257 de *M. Roman Juon*: «Parcours de santé».

Nous en avons ainsi terminé. Je vous donne rendez-vous le 20 mars. D'ici là, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne campagne électorale en vue des élections du 25 mars, et un excellent retour chez vous!

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 5490 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 5490 |
| 3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 589 960 francs, porté à 644 920 francs, dont à déduire 250 000 francs correspondant au don de Maurice et Noémie de Rothschild, Fondation pour l'art, soit un montant de 339 960 francs, porté à 394 920 francs, destiné à la rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos, située à la rue de Lausanne 114, en zone de verdure, sur la parcelle 242, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-496 A) . . . | 5490 |
| 4. Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2006 en vue de la radiation de la servitude de passage grevant la parcelle 4255, feuille 11, section Genève-Cité, au profit de la parcelle 4257, propriété de la Ville de Genève, et de la limitation de la servitude de passage public au bénéfice de l'Etat, permettant de passer de la rue d'Italie au boulevard Jaques-Dalcroze (PR-528 A) | 5501 |
| 5. Motion du 26 février 2007 de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Jean-Charles Lathion: «Grand Théâtre: art lyrique plutôt que tragédie» (M-670) | 5502 |
| 6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 7 avril 2004, sur la pétition intitulée: «Pour l'installation de caissettes à journaux gratuits sur les trottoirs» (P-79) | 5530 |
| 7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 16 octobre 2006, sur les pétitions intitulées: | |
| – «Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année» (P-158); | |
| – «Ouverture à l'année du Restaurant des Bastions» (P-165) | 5533 |

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 septembre 2000 de M ^{me} Isabel Nerny, intitulée: «Combien coûte l'entretien du bord des pelouses et est-ce vraiment indispensable?» (QE-36). . .	5534
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 mai 2001 de M. Jean-Pascal Perler, intitulée: «Parc au-dessus du Théâtre Am Stram Gram» (QE-52).	5535
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2001 de M. Roman Juon, intitulée: «Bassin du Mur des réformateurs: la sécurité est-elle suffisante?» (QE-60).	5536
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 mars 2005 de M. Vincent Schaller: «Prix de pension des crèches pour les indépendants» (QE-184).	5537
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 mai 2005 de M. Pierre Maudet, intitulée: «Pataugeoire du parc Bertrand: faudra-t-il attendre les «saintes glaces» pour voir l'eau jaillir?» (QE-189).	5539
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2006 de M. Simon Brandt, intitulée: «Baby-Plage: quid?» (QE-234).	5540
14. Propositions des conseillers municipaux	5541
15. Interpellations	5541
16. Questions écrites	5542

La mémorialiste:
Marguerite Conus